no. 2

L'OMBRE DE HENRY LE GRAND, AV ROY.

M. DC. XV.

dup
not catalogued

L'OMBRE DE HENRY LE GRAND AV ROY.

MON fils', mon bien-aymé, mes delices; Asseure toy mon enfant: N'aye point de peur. Ie ne suis pas vn Morphee. Ce n'est pas vn Phantosme qui te parle. C'est ton pere. Ton Geniteur. Celuy qui t'a engendré. C'est moy, mon fils, c'est moy-mesme. Non pas celuy que tu as veu la gloire du monde, que tu as tant de fois embrassé; qui t'a si tendrement carressé. Ce n'est pas ce grand. Cét Auguste. Ce pere du Peuple. Cét arbitre de la Chrestiente. Ce ne l'est pas en sa partie visible, palpable, terrestre. Celuy-là n'est plus que cendre, que pourriture. Ce l'est toutesfois en cét autre inuisible spirituelle. Celuy-là subsiste, immortel incorruptible. En ceste forme (si l'esprit en est capable) Ie viens à toy mes cheres entrailles vne puissance infinie, vn decret eternel m'y porte : si extraordinairement & contre nature, tu en dois la recognoissance à ce grãd Principe à ce premier moteur. Car (ô mon enfant) d'où ie suis nul ne retourne. Ce t'est vne grace particuliere du Tout-puissant, lequel derogeant pour ceste fois à la loy immuable qu'il en a imposee dés le commencement, m'a redonné la voix, pour t'instruire : pour te declarer les

[illegible] mes volontez en cét endroit.

choſes que tu dois faire : Celles que tu dois éuiter. Celles en ſomme par le moien deſquelles tu viuras, tu regneras & mouras heureux. Ie t'en auois viuant deſtiné les methodes, & te les euſſes laiſſees, ſi ce grand Dieu de qui ie les ay receuës n'euſt retrãché ſi toſt le cours de ma peregrination. Il eſt vray que iuſques icy, elles t'euſſent eſté inutiles, la foibleſſe de ton aage ne t'en ayant encores permis l'vſage. C'eſt à preſent (mon fils) qu'il te faut rendre, ceſt eſtude familiere, puis que le iour eſt venu qui te met en main les reſnes d'vn ſi grand & penible Gouuernement. Iour par lequel tes volontez deuiennent Atreſts. Arreſts qui portent en front le bien ou le mal, & l'execution auſſi prompte que le commãdement. Ce grand pouuoir (mon fils) te doit eſtre vn puiſſant moyen pour te diſpoſer à tellement regler tes actions, que bien qu'elles ne ſoient aſſujeties à la correction d'aucun, tu les ſoubmetes neantmoins à celle de la vertu, & des graces, qui te ſeront des maiſtres & precepteurs vigilans pour en retenir les excés, veu meſmes que les vices prenants leur courſe dans la carriere de la puiſſance, preſſent les paſſions de ſorte, que les moindres pechez és hommes priuez deuiennent és Princes crimes attroces. Ce pendant ayans vn notables intereſt ſur tous autres d'eſtre & paroiſtre zelateur des choſes bonnes, non tant pour ce que de là leurs noms volent à la gloire, qui les fait eſtendre &

ater en autant de lieux où en passe la renom-
ze, que pour l'vtilité particuliere de leurs per-
nnes & de leurs peuples, qui tirent volontiers
s actions de leurs Princes, les traicts dont ils
forment. Cela(mon fils)auec le desir que i'ay
usiours eu de voir ton Estat dans le lustre qui
y est promis, & où il peut entrer par les bon-
s conditions de ta personne,m'a faict pour vn
mps quitter les lieux celestes, ou i'estois rauy
la contemplation de la gloire de mon Dieu,
our venir à toy, afin que tu apprennes par ma
ouche, les voyes par lesquelles tu t'y pourras
heminer. Mais ne pense pas que ce soient illu-
ons que les vapeurs prouoquẽt,songes ou res-
eries nocturnes. Ce sont veritez, preceptes, &
nseignemens, dont ie veux que tu faces estat,
ome tu ferois du testamẽt & disposition de ma
erniere volõté. A l'vsage tu en cognoistras les
ouceurs, la soigneuse culture t'en fera gouster
s fruits, dõt le bon goust se fera sauourer à tes
euples, qui deux s'espandra par tout le monde,
fera que du commun consentement des na-
ons, on appendra à l'honneur de tes vertus,
s titres plus glorieux cy-deuant conferez aux
rands Augustes,aux plus sages Princes. Escou-
moy (donc mon fils) & pren pour asseurance
e la verité de mes paroles ce tendre amour que
iuant ie t'ay porté. Pour gage de leur valeur,
nes estudes, mes fatigues, mes trauerses con-
nuelles, & ceste longue experience que i'ay

faicte en la pratique des affaires du monde. C
ce cours, bien que trauerſé, n'a laiſſé de me ſe
uir grandement, & m'a fourny de maintes le
çons, qui m'ont infiniement aydé pour la con
duitte de tant d'affaires qui me ſont tombees ſu
les bras; dequoy ie penſe auoir recueilly des ma
ximes ſi veritables, que bien ſuyues. Ie ne cro
pas que l'vſage ne correſpondent aux fins pou
leſquelles tu t'en deuras ſeruir. Maximes de tan
plus certaines, qu'eſprouuees de moy, & qu
leurs effects paroiſſent en tes affaires que ie n
tiens pas ſi des-ordonnees que tu ne puiſſe voi
encores quelques reſtes de l'ordre que i'auoi
commencé d'y eſtablir par ce moyen. Et ſi i
n'ay paracheué; Si ie n'ay conduit ce beau deſ
ſein à ſon terme. C'eſt mon fils, qu'à ce
la ie n'eſtois pas deſtiné. Tant de guerres pa
moy ſouſtenues, tant de ſang eſpandu, tan
de violences (bien qu'a iuſtes tiltres) M'ont ne-
antmoins priué de ceſte gloire; que i'euſſe
tres-volontiers preferee à tous ces lauriers, à
tous ces triomphes, que la valeur & generoſité
de mes actions m'ont acquiſes, C'eſt à toy (ô
mon petit Salomon) que la fin de ce bel œuure
eſt remis. A toy Roy de païx, que la perfection
de ce temple. de cet edifice glorieux eſt ordon-
nee, afin que Dieu te faiſant repoſer de tous tes
ennemis à l'enuiron, Tu faces habiter Iuda &
Iſrael en aſſeurance à la gloire de celuy par le-
quel les Roys regnent; auquel ſoit honneur, &

rce aux ſiecles des ſiecles. Amen.

Or mon fils, Dieu eſtant le commencement la fin de toutes choſes, auſſi te faut-il commencer par luy-meſme, & te ſouuenir que la ainte de luy eſt le commencement de ſcience: ne ſans elle les plus belles actions ſont vaines: ;auoir diſcourir de la nature des choſes des fluẽces celeſtes, des proprietez de toutes creares: Ce ſont ſciences, mais dont les fruits ſont ıſſi toſt gaſtez que produits s'ils ne ſont accom ıez de celle cy. C'eſt le ſel qui les garde de ɔrruption. Le luſtre qui les fait paroiſtre ce ı'elle ſont. Ce qui leur donne poids force vi-ıeur, & ſans quoy elles ne peuuent eſtre qu'vn ɔrps ſans mouuement, qu'vne ame ſans ces ıalitez, que rien & moins encor, ſi en la priua-ɔn de l'eſtre, il ſe peut trouuer quelque choſe moindre. De ces ſciences naturelles, eſt eſ-ıillonné l'appetit des ſens humains. De celle-' l'ame en eſt repuë, raſſaſiee. Elle y trouue bſtance condigne à la qualité. Celle-là n'eſt ıs pluſtoſt conceuë qu'eſteinte. Celle-cy de-eure perpetuellement. Ses effets ne regardent ıs ſeulement la vie preſente, mais encores cel-qui eſt à venir. C'eſt donc à ceſte eſtude (mon ls) que tu te dois principalement appliquer, ɔmme plus ſolide, & de laquelle les fruits ſont us certains. Outre le contentement que tu en ceuras en ton ame, les benedictions du Sei-neur te ſeront adiouſtees par deſſus. *Car bien-*

[illegible] ſon ire eſt coleruee.

heureux eſt l'hõme (dit le Sage parlãt de ceſte ſcie
ce) *qui met en auant intelligence : Il y a longueur d*
iours en ſa dextre, & en ſa ſeneſtre richeſſe & hon
neurs: ſes voyes ſont voyes plaiſantes, & tous ſes ſen
tiers ſont paix. Et tu le dois de tant plus (mon fils
que Dieu t'a fait naiſtre Prince. Obligé par ceſt
éminence d'hõneur, à recognoiſſance plus par
ticuliere vers luy ; La raiſon voulant que l'obli
gation ſuiue autant que faire ſe peut, la natur
du bien-fait, & le merite du bien-faicteur. Mai
encores d'autant que tu as à viure icy bas, com
me ſur vn theatre ouuert de tous coſtez, ſur le
quel tu es veu de toutes parts: & duquel auſſi te
actions doiuẽt eſclairer ceux qui les regardent
Car les Princes sõt eſtablis pour lumiere à leur
peuples. Ce ſont flambeaux poſez comme ſu
vne haute tour pour les addreſſer, qui ne doi
uent eſtre couuerts d'aucun voile qui en puiſſe
troubler l'Eſtat. Autremẽt comme ils ſont haut
montez, leurs tenebres ſont plus en veuë: leur
cheutes ſont plus remarquables. Elles ſont con
ſiderees comme ſous vn verre. Elles groſſiſ
ſent dans le luſtre de leurs perſonnes : & bien
que ceſte dignité en laquelle ils ſont eſleuez
leur donne de grands auantages ſur les autres
hommes ; ſi eſt-ce que leur éminence n'amoin
driſt pas leur peché, elle l'agraue. C'eſt pourquoi
il te faut diſpoſer en ſorte tes affections, qu'el
les ſe reduiſent volontairement ſous la loy de
ce pedagogue, afin que l'Hyuer de ton regne

it auſſi beau que ſon Prin-temps. Et tu le feras
gnement, ſi tu prens garde que tes ſens exte-
eurs ne vaguent à plaiſir & au gré de ta paſſion:
ais que ſeruiteurs fidelles, ils ſe laiſſent ranger
cette raiſon qui a pour object la loy de Dieu, &
crainte. Car comme l'on ne peut donner au
it que d'vne ſorte, auſſi les actions de l'homme
peuuent eſtre bonnes que par ce moyen. Et
icy l'aduantage que tu en tireras: que toute
çon de viure te ſera douce & plaiſante, tous
ccez agreables, au contraire faſcheux & im-
rtuns: eſtant certain qu'il n'y a degré d'hon-
ur ny nobleſſe de ſang qui donne tant de cal-
e à la vie de l'homme que d'auoir l'ame nette
: vice. En vn mot ſi tu veux eſtre homme de
en, ſois tel que tu voudrois eſtre eſtimé & re-
té des autres. C'eſt la plus courte voye pour
paruenir, & ce ſera ceſte crainte de Dieu qui
conduira. Si tu le fay; tu verras par experien-
: que puiſant dans cette ſource toutes les
tions de ta vie, les ruiſſeaux en couleront ſur
s ſubiets; Dont ſe produiront en eux les fruicts
amour & d'obeïſſance vers toy, à la grande
oire de ton nom & au bien de ton Eſtat.

De cette ſcience, mon fils, Comme le fonde-
ent de toutes ſe produiront en toy les autres
alitez propres à ton adminiſtration. La Iuſti-
qui eſt la principale de ſes ſuiuantes te fera
mpagnee ordinaire, cõme celle par le moyen
laquelle la ſocieté des hommes eſt cõſeruee.

Qui t'aproche de plus pres de la Diuinité, &
fait le portraict visible d'icelle : pour lequel él
bourer il ne t'est besoin d'autre Sculpteur qu
de toy mesmes. Tu l'y trouueras tout form
tout façonné, si tu as au cœur la crainte de celu
que tu represente, & l'obseruation de sa Iusti
empreinte. Or mon fils. Le premier effet de Iu
stice consiste à ne faire à autruy, ce que nous n
voudriõs nous estre fait. Pour l'éfectuer: Il te fau
apporter vne telle tẽperature à tes passiõs, qu'e
les n'outrepassent ce deuoir, pour attenter aue
iniustice sur l'autruy. Mais que satisfaict & con
tent du tien, tu le iouïsses auec le repos que re
çoit vne conscience non blessee d'aucun resser
timens du tort fait au prochain. Et cette espec
de Iustice te fera tomber dans vne autre qu
veut, que non seulement on ne rauisse le bie
d'autruy, mais qu'on le deffende des violence
du rauisseur. Et celle là te regarde en deux ma
nieres. La premiere en ce que si l'outrage t'es
deffendu en ton particulier. Elle te perme
aussi de le repousser s'il t'est fait, & te l'enjoint
de tant qu'il est iuste de se conseruer le bien qu
nous est donné pour l'entretenement & conser
uation de nos vies. La secõde en ce que n'estan
pas naiz seulement pour nous, Mais aussi pou
profiter les vns aux autres, & specialement le
Princes au reste des hommes? tu es obligé pa
cette loy de les defendre contre l'oppressio
des plus forts, pour disposé à quelque [illegible]

mis à ceſte fin. Autrement ce ſeroit verſer dans
l'iniuſtice, qui ne ſeroit pas moins grande, qu'en
es outrageant. Car ces vices ſont pareils; tous
deux neantmoins contraires à la vertu. Il te faut
donc, mon fils; puis que ceſte obligation eſt
eſſentielle à la charge que tu exerces: que ceſt
vne rente fonciere annexee à ta Couronne que
u ne peux amortir, & dont tu dois payer les
pports de iour en iour ſans interruption, tra-
ailler courageuſement en cét exercice, & tenir
a main qu'elle ſoit detaillee fidellement, non
eulement de toy en ce qui ſera de ta cognoiſ-
ance, mais de tes Officiers auſquels tu en as re-
nis la garde & diſtribution: Afin que ceſte vi-
ilance, te ſoit vne deſcharge vallable, au com-
te qu'il te conuiendra rendre vn iour de ton
dminiſtration. Et tu t'en acquitteras en l'vn &
n l autre dignement. Lors que tu ne refuſeras
on oreille à l'affligé pour l'eſcouter. Que tu tiē-
ras la balance equitable: Que le ſeul poids de
uſtice l'emportera. Que tes miſericordes ne
ront verſees ſur ſubiets indignes. Que l'equi-
é les accompagnera touſiours. Que tes iuſtes
romeſſes ſeront entretenuës. Que tous tes
euples te ſeront en meſme degré d'amour.
Que tu ne les chargeras d'impoſitions outre
urs forces: & les neceſſitez publiques. Que
s cauſes ceſſantes tu feras ceſſer les effects.
Que les remonſtrances qui te ſeront faictes

Que tu auras l'œil que tes Officiers en vſent equitablement. Qu'ils n'ayent eſgard à l'apparence des perſonnes. Que la corruption n'entre dans leurs Conſeils. Qu'ils banniſſent de leurs procedures toutes chicanes & ſubtilitez qui ne ſeruent qu'à l'obſcurciſſement de la verité ; Que ceux qui ont charge de veiller ſur les actions des compagnees, empeſchent les brigues qui ſe pratiquent entre les Officiers, meſmes pour faire pancher la balance de la part qu'ils affectionnent. Qu'à cét effect, ils paſſent aux chambres, deſtournent les entreueües, deuis & pour parlers des Officiers, & procedent contre ceux qu'ils trouueront en faulte au gré de l'Ordonnance. Qu'ils corrigent les exactions de leurs Miniſtres. Quand tu veilleras que les Reglemens faicts ſur la police ſoient entretenus. es concuſſions des Officiers d'icelle, & leurs monopoles refrenez. Que les coulpables ſeront punis. Que dans tes Conſeils le traficq ſera retranché : Que l'immortalité des procedures en ſera bannie. La faculté d'éuoquer plus rarement accordee. Les negoces & compoſitions de lettres & d'affaires rejettees : Les rapines de tes Officiers de Finance chaſtiees. Leurs délayemens aux fins de non payer corrigez. Les caballes d'entr'eux, & les ordonnateurs reprimees. Bref quand tu auras tellement reglé les functions de toy & de tes Miniſtres que cha-

e la modeſtie à quoi leurs charges les obligent.
'e faiſant tu ne peux faillir de te voir floriſſant,
oy d'vn Eſtat opulent: d'vn peuple obeïſſant,
ymé eſgallement & craint, Ton regne bien-
euré d'vne longue paix, & ſon yſſuë couron-
e de gloire.

De l'vſage de ceſte vertu, mon fils, tu tombe-
is en la praticque d'vne autre qui n'eſt pas
oins excellente; d'vne autre qui faict les Prin-
es vaincueurs d'eux meſmes. Qui fait que pou-
ãs plus de mal, ils en font le moins. Qui les fait
ublier volontiers les intereſts particuliers pour
s publicqs. D'vne autre en ſomme par laquelle
s ſurmontent la nature meſme. Et c'eſt celle là
ui me faict ſouhaitter pour toy auec le Sage,
ue *Benignité & miſericorde ne t'abandonne point.*
ue tu les lies en ton col, & les eſcriues ſur la table
e ton cœur, afin que tu trouue grace & bonne pru-
ence deuant Dieu & les hommes. Or mon fils ceſte
enignité ne conſiſte pas ſeulement à l'eſtre af-
ible, debonnaire & de facile accez: qualitez qui
nt comme le miel & la douceur de l'ame bien
onditionnee; mais à pardonner les offences re-
euës: bien faire à ceux là meſmes qui t'auront
effait. T'y exerçant peu à peu en choſes baſſes
de peu de valeur, pour ſur les grandes occur-
ences t'y monſtrer reſolu & conſtant. Et ceſte
ualité en toy, te ſera vn contre eſclatant rayon
e la Maieſté Diuine. Car comme elle ne ſe plaiſt

maintient en eſtre ; Auſſi veut elle que les Pri
ces qui la repreſentent, imittent cette ſcienc
clemence & bonté pour en vſer auec prudenc
ſur les peuples qui leur ſont ſoubſmis. Pour
bien faire ſouuient toy de ta condition. Cond
tion tant eſleuee par deſſus tous les autres hom
mes, & leur baſſeſſe en ton eſgard : te figuran
que ce ſeroit laſcheté à ta hauteſſe d'exerce
ſes vengeances ſur choſe tant deprimee : Qu
la volupté & le contentement ſingulier de
grands courages ſe termine a ſe point de ren
ger leur ennemis au pardon : Qu'ils ſont plu
ſatisfaits de leur demiſsion que de leur ruyne. E
ainſi te propoſant ces degrez tu concluras infail
liblement qu'il y aura plus de gloire pour toy
releuer à pardonner à bien faire, qu'a renuerſe
deſmolir & deſtruire. Outre qu'en ce faiſan
comme tu t'approcheras de Dieu, auſſi feras-
tu du cœur des hommes : Et en reſſentiras en
ton ame, vn plaiſir & contentement inimagi-
nable. Mais auſſi mon fils prend garde qu'en
ſon vſage trop frequent tu ne tombes en ſon
contraire, Car il eſt autant cruel de pardonner
à tous que de ne faire grace à aucun. Cette ver-
tu reſide dans la mediocrite. Elle eſt en ſon
luſtre ſi elle eſt accompagnee dequité, qui eſt
l'ame de Iuſtice. Les cauſes, les perſonnes, &
les faiſons y conſiderables. En telles conditions
l'a viendrois tu mettre en praticque qu'elle ſe-
roit vicieuſe, ſpecialement quand les fauſer-

nt publicques, eſquelles le chaſtiment eſt ſou-
nt requis pour l'exemple: & l'auſterité neceſ-
re Autrement ce ſeroit ouurir la porte à la
sbauche, & par la conniuence donner lieu au
ſordre. Neantmoins ſi tu es contraint d'vſer
corection, que ce ſoit comme les loix, qui
niſſant ſont bien meues d'equité non de cho-
e: Ou comme font les medecins qui tous au-
s remedes manquants retranchent ou caute-
ent le membre gaſté, mais ſans émotion ſans
eration : Et encores pluſtoſt ſur les autheurs
mal que ſur ceux qui l'ont fait, ſur les chefs
e ſur les peuples qui les ont ſuiuis. Ceſte
ſſion ez Princes eſtande plus dangereuſe
'il eſt mal-aiſé de tenir meſure en lience non
nitee. Donne luy temps qu'elle ſe puiſſe diſ-
udre : Car les fautes paroiſſent plus grandes
trauers d'elle. Et te ſouuient touſiours de
loy de l'Empereur Theodoze, qui deffend
xecution des commandemens de l'Empereur
e trente iours apres qu'ils ſeront eſmanez.
ſçauoit par ſon eſpreuue combien ces boüil-
ns ez grands Princes ſont violens par l'extre-
ité de pouuoir qu'ils ont de tout faire. Si tu la
ns venir, preſente luy auſſi toſt le caueſſon de
raiſon, qui la gourmãde, de ſorte que ces eſlans
ent temps de s'alenter, O la digne & venera-
e qualité que ceſt de ne s'eſmouuoir au gré de
ſte paſſion, ou du moins ne donner lieu à
Pour en diuertir les broüillars

accouſtume toy à ne te courroucer pour ch
qui t'arriue, ceſte habitude l'engendre: Mais
aduient que tu le faces, que ce ſoit cõtre les m
tifs meſmes en ton courroux. Ces petits ve
quoy que foibles la diſſipent & reduiſent à ne
ſinon ces eſtincelles couuantes deuiennent
grand feu, qui embraſe & conſume tout. Ez g
ces pardons & abolitions dont tu ſeras requ
Ayes touſiours eſgard de ne les conferer ſans
prealable t'eſtre deuëment informé de lexcés.
que le iugement que tu en feras, bien qu'il ten
à la clemence qu'il ne s'eſloigne pourtant de
Iuſtice: Mais que l'équité en face le contrepoi
Car qui peut chaſtier le vice & le tolere, y a pa
Et n'eſt pas deſchargé ſinõ de la peine, au moi
de la coulpe. Ce ſera à ta prudẽce de faire diſti
ction des crimes pardonnables, d'auec ceux q
meritent punition ſans reſſource. Mais ſur to
en l'octroy que tu feras de telles graces, ſouui
toy de ne te laiſſer ſeduire, n'y à la paſſion de
Courtiſans n'y à la faueur que tu leur pourr
porter par honte que tu euſſes de les refuſer
choſes iniques. Paye leurs importunitez d'vn
fus abſolu, couuert de ce mot de Pericles. Q
faut eſtre amy iuſques aux autels. Car s'ils n'o
pas honte de te requerir de choſes iniuſtes, tu
deuras pas craindre de les refuſer, pour cho
raiſonnabes. que la douceur neantmoins p
ualle touſiours & domine, où il ira de la vie
de l'honneur d s hommes.

u as de ceſte vertu mon fils nombre d'exem-
es domeſtiques, & ſans paſſer plus outre en
oy meſme (ie le puis dire ſans vanité) car
eſt celle d'entre toutes qui m'a le moings
bandonné celle que i'ay plus cherie: Et dont
s offices m'ayent eſté plus ordinaires: non
eut eſtre ſans exces, toutesfois ſans repentir.
: me ſuis baigné maintesfois en ces exercices
iec vne telle volupté, que i'en ay ſouffert
es intereſts notables: Et tels, que ie doubte
'ils me couſtent la vie. L'hiſtoire de mon
gné t'en produira trois conſiderables. Le
ardon General que i'ay faict au chefs de la
rniere ligue, apres tant d'eſſays de me rauir
la vie & mes couronnes. Mon ſilence per-
tuel & ignorance feinte des fauteurs de la
nſpiration du Mareſchal de Biron, bien que
les congneuſſe tous. Et le reſtabliſſement
s Ieſuiſtes, apres vn arreſt authenticque de
nniſſement iuſtifié par ma bouche. Ie t'en
ourrois cotter d'autres circonſtances, mais
yme mieux les enſeuelir dans vn eternel ou-
y, affin qu'à l'aduanture elles ne te fuſſẽt vn
ſtacle a t'y exercer: que ce ſoit neantmoins
iec plus de moderation, de peur que voulant
tre clement & debonaire enuers autruy, tu
: ſembles inhumain contre toy meſmes.

Or mon grand amy, comme ceſte clemence
uoy ie t'inuite ne conſiſte pas ſeulement à

ne punir touſiours le mal: Mais encores a faire le bien: Auſſi te ſera il bon qu'aux ſubiects meſmes de ta clemence tu exerces aux occaſions tes beneficences & liberalitez. Outre que ce leur ſera vne preuue certaine de loubly que tu auras faict de leurs fautes, tu te les rendras amys, & imiteras de plus en plus la verité que tu repreſentes. Ceſte vertu eſtant (comme elle eſt) toute diuine, & par dependance toute royalle, qui compete de tant plus aux Princes qu'ils ont plus de moyen d'en vſer. Car la maieſté de leurs charges n'a rien de meilleur que de vouloir, ny de plus grand que de pouuoir bien faire. C'eſt donc à toy mon fils de l'exercer: & puis que Dieu t'en a donné la puiſſance, d'en exciter en toy la volonté. Mais ſur tout praticque là à l'endroit de ceux qui t'auront dignement ſeruy, bien que tes ſubiects obligez à toutes ſorte de redebuances: Les gratuitez du Prince eſchauffent l'amour des peuples vers luy, & bien que non ſuiuies de recompence pour l'inegalité & l'obligation, ſi eſt-ce qu'il en tire ce fruict qu'il eſt aymé: Et cela eſt la plus iuſte recognoiſſance qu'il puiſſe auoir de ſes biens faicts. Obſerues y neantmoins cecy, de ne les conferer a ſubiects indignes, & pour cauſes iniuſtes. Qu'elles ne preiudicient à ceux que tu en voudras honorer. Et que ce traict de

bien veillance ne leur fuſt vn achopement de
ruyne. Car ce ne ſeroit plus liberalité. Ses
effets ne doiuẽt tẽdre qu'au bien, & n'eſtre eſ-
meus d'autre obiet que de la vertu. Mais d'au-
ant qu'elle a deux viſages: Faire le bien & ren-
dre celluy qui nous a eſté faict. Il ne te ſuffira
pas de l'auoir veuë d'vne part, ſi tu ne la con-
emple de l'autre. Et ne te ſera pas aſſez de l'a-
oir exercee liberalement ſans autre prix ny
ecompence que des cœurs: ſi tu ne la verſe
bondamment ſur ceux de qui tu ſeras tenu
l'obligation par bien faits precedens. A ceux
a, comme ſont tes voiſins, tes alliez, tu ne
leburas eſtre eſcharz en recognoiſſance vers
ux; mais leur teſmoigner par tes honeſtes li-
eralitez le reſſentiment que tu as de leurs fa-
eurs. Que le tout neantmoins ſe face auec
elle moderation, qu'on ne te puiſſe accuſer
ny de prodigalité ny de chicheté. Prẽds garde
uſſi de tellement meſurer tes largeſſes, qu'el-
es ne s'eſtendent outre tes facultez & reuenus
ordinaires. Ceſte profuſion te meneroit à la
neceſſité, & elle à la rapine, & de la dans le
rouble. Car ce vice n'a point de fonds: Pour
'vſage exceſſif duquel on n'obtiẽt pas tant de
aueurs de ceux à qui on a donné, que de mal-
eillance des autres de qui on a apris. Ie te dis
ecy, mon grand amy, d'autant que ton
as aage la plus mis en vogue qu'il ne ſeroit

beſoin pour le biẽ de tes affaires. Les dons im
menſes dont ſe ſont preualus & ſe preualen
encores de iour en iour certaines ſangſues qu
ſont en ta cour indignes de toutes faueurs d
toy, t'ont tantoſt reduict à ce point de ne pou
uoir ſubuenir aux dépences ordinaires de to
eſtat ſans moyens extraordinaires qui ne ſe
peuuent trouuer qu'en la foulle & ſurcharge
de ton pauure peuple. L'excez auſſi des pen-
tions accordees indifferemment à toutes per-
ſonnes, eſt vn autre abiſme dans lequel on
t'a ietté ſoubs de fauſſes apparences, qui
neantmoins t'a conduict à ceſte extremi-
té de ne pouuoir faire eſtat d'vn ſeruiteur ſi tu ne l'acheres au poids de l'or, t'eſtant rendu par ce moyen plus ſubiect que toy ſans auoir conſideré que celuy qui reçoit eſt touſiours plus appareillé de receuoir. A ces deux maux, mon fils, il te faut apporter gueriſon, & en retrancher tellement les cauſes, & tout ce qui en depend, que le premier ne ſe voye plus. Ceſt vn chancre qui ronge peu à peu, lequel en fin te mangera le cœur. Les hiſtoires comptent, pour exemple d'vne exceſſiue liberalité, que du regne de Charles 9. vn autre de meſme calibre, extorqua en deux ans ſix cens mil eſcus de gratificaſions & qui voudroit examiner celles que ceux cy ont deuorees ſeront ce pas pour s'empierer en l'ad-

ration de ces exces? Et le second ostant ce
i est indigne & superflu pour le reduire au
erite & a la valeur. Donne a ceux la. Mais
e tes liberalitez leur soient plustot tesmoi-
ages d'amour que recompences, preuue de
stat que tu fay deux, que d'acquisition de
ir seruice. Fay leur sentir que tu les con-
des non pour prix, mais pour faueur. Qu'el-
ne se doibuent estimer par la valleur mais
ur la rareté. Donne beaucoup à beaucoup:
:antmoings que ce beaucoup soit reglé a ce
e tes coffres pourront porter sans en veoir
onds, & en sorte qu'il y ait du residu pour
neceſſité de peur que l'augustie de tes affai-
te contraignist de recourir a ton peuple.
esurant ainsi tes liberalitez tu te pourras as-
rer & de lamitié de tes voysins, & de la fi-
ité de tes subiects. Ie l'ay ainsi praticqué &
en suis bien trouué. Mais encores y obser-
is ie cecy, de n'en prostituer pas tellement
age en ma Cour, que les Prouinces ne s'en
entissent & en tirois ceste vtilité, qu'il ne s'y
soit rien que ie n'en fusse fidellement ad-
ty. Vses en de mesme, mon fils, si tu m'en
y. Car outre tout cela, tu seras asseuré de
iper broche a toutes autres entrepriſes que
es qui seront auctorisees de toy: qui te sera
:epos non petit, de tant plus calme que ces
fidens serõt des seconds toy mesmes, obli-

gez a tes inclinations, & par l'honneur qu
auront receu, & par tes bienfaicts. Mais a
comme ie te semonds a l'vsage de ceste ve
magnanime. Aussi fay ie au banniſſement
son vice contraire qui est l'auarice. Vice
tant plus meſſeant au Prince, que ses effe
sont vilains salles, mechanicques. Et qui
tirent le meſpris & la hayne de tous. Vice co
me la profusion, vn abiſme sans fonds, auta
à euiter l'vn que l'autre. Et bien qu'ils soie
oppoſez, leur fin est esgallement incommo
par le deffaut de bon vſage, l'vn pour ne po
uoir, l'autre pour trop retenir. Or mon
ce n'est pas sans raiſon que ie t'inuite a le fu
Ceſt appetit insatiable cauſant bien souue
aux Princes, des deſordres qu'aduenus il le
est malaiſé de reprimer, & pertes d'occaſio
qu'esvolees ils ne recouurent plus. Ils doiue
tellement amaſſer que leur reſerue touche
deſpence (ceſt a dire) qu'ils soient auſſi prõp
de deſpandre que de recueillir quand l'occ
ſion le requerra. Ie ſçay qu'on m'a blaſmé
ce vice, mais a tort, bien que i'en euſſe eſté e
cuſable en quelque ſorte par l'extreme nece
ſité ou ie me ſuis veu: & les grãdes debtes q
i'ay trouuée à mon aduenement à ta Couro
ne: qui m'ont contraint de me rendre plus
xact au meſnage que ie n'eſtois porté de m
naturel: ſi eſt ce que qui voudra entrer en co

ratiõ de ce que i'ay fait depuis la paix qu'a-
s Dieu i'ay donnée à ton Eſtat. Les deſpen-
eſtrangeres ou ie ſuis entré pour la y con-
uer. Les debtes que i'ay acquittees. La ma-
ificence de mes baſtimens, mes gratifica-
ns ordinaires, les guerres que i'ay entrepri-
ſans ſurcharger mon peuple de nouuelles
poſitions, & mes reſerues, on dira que la
dence ſeulle y a eu toute la part. Outre que
çauois de ſcience, combien la reputation
ſtre opulent & riche, donne de creance au
nce, pour diuertir les attentats, & tout ce-
mon fils, pour la paix publicque. Car aux
caſions ou il a fallu deſpendre, ie l'ay fait
ſi liberalement que i'auois amaſſé prudem-
nt, dont ie ne voudrois autre teſmoings
e mes guerres de Sauoye, de Sedan, & ceſte
re ou ie m'en allois entrer. Fays en le meſ-
, mon fils, ſi tu veux comme moy t'acque-
creance, & chez toy & tes voiſins.

Voila, mon fils, les trois principalles quali-
que i'eſtime neceſſaires & bien ſeantes
vn Prince, pource quelle ſont actiues, &
profitent pas ſeulement à la perſonne qui
eſt reueſtuë, mais ruiſſelent encores ſur
ix qui l'aprochent: qualitez purement Ro-
les. Les autres ſont plus particulieres. Si
t elles mortes, ſi elles ne ſont regies & con-
ttes par vn autre, & celle la eſt la prudence

qui eſt comme l'entendement des autres ve
tus qui forme leurs qualitez, Les faict valo
ce qu'elles ſont, & leur donne le nom qu'elle
portent. C'eſt le phare de toutes les actions
humaines qui leur monſtrent le port, & les
fait ſurgir. Car en vain aurois tu la volonté
d'eſtre iuſte, clement, liberal, ſi tu n'en ſça
uois iuger les effects. Et la prudence faict cela.
C'eſt elle qui affine le diſcours de la raiſon
par la congnoiſſance des choſes, & diſcerne
le bien du mal, & le vray du faux. Celle e
ſomme, comme à fort bien dit quelqu'vn, qui
n'eſtant ny or, ny argent, ny gloire, ny richeſ
ſe, ny ſanté, ny force, ny beauté, ſçait neant
moins bien vſer de tout cela. Es autres vertus
la bonne condition naturelle de l'homme y
quelque part, en celle cy point du tout, on
peut bien eſtre naturellement enclin à la iu
ſtice, à la clemence, à la liberalité, ſans autre
pedagogue que la nature: Mais à la prudence
on n'y peut paruenir ſans eſtude, ſans exercice
d'autant que ſon effect iuge de la valleur de
choſes. Ce qu'homme ne peut faire qu'il ne
les ait cogneues. Pour donc te bien former à
ceſte vertu, mon fils, eſtudie toy à la contem
platiõ & meditatiõ ordinaire de toutes choſes
tãt paſſees que preſcrites, & à la cõferẽce entre
elles, de la te viendra l'experience qui eſt mere
de la prudence, & dela le bon vſage de toutes
les

rencontres de ta vie. Mais fay le de bonne
ure, afin qu'elle suiue tes ans & vieillisse
mme toy.

our ce faire vtilement ie te conseille qu'en-
les heures de tes exercices, tu en donnes
elques vnes à l'estude des bonnes lettres;
n pas tant pour te rendre sçauant que bon.
ne dis pas a ces estudes curieuses, plus pro-
es à vn pedant qu'à vn Prince; qui s'arrestent
x mots, non aux choses. La vraye estude
s Roys est l'Histoire, A laquelle tu te
ibs applicquer, comme celle qui peut don-
r forme conuenable à tes actions: Et entre-
utes les histoires a la tienne; qui te sera de
nt plus vtille qu'en icelle tu y verras les ge-
s & beaux faicts de tes ancestres; qui te se-
nt vn vif esguillon pour les ensuiure affin de
estre veu degenerer de leur vertu. Outre
'en vn si grand nombre de subiects que tu y
rras, il n'est pas qu'au cours de ton regne, il
s'en presente de semblables, pour la resolu-
on desquels les exemples que tu y auras leuz
fourniront de conseils vtilles. Cest vn arbre
quel tu peux tirer vne infinité de greffes,
our les enter en la saison sur les occurrences.

A ceste estude tu peux ioindre celle des sci-
ces Mathematiques, lesquelles consistans en
tion te peuuent beaucoup ayder aux occa-
ons qui regardent principallement les fun-

ctiõs de ta charge: Et entre icelles la condui
des armees, ordre & diſpoſition des bataille
ſieges de places, fortificatiõs, deſſeins, artifice
& autres vſages que telles ſciences enſeigne
& dont la praticque ſe preſente de iour en io
à ceux qui ont le cõmandement. Le Prince q
en a la theorie, à vn grãd aduantage ſur les a
tres qui l'ignorent. Ceux cy, outre qu'il le
faut dependre de l'autruy, courent ſouue
fortune de ſe veoir trompez par ceux du M
niſtere deſquels il faut qu'ils ſe ſeruent, ſa
qu'il leur ſoit ayſé de s'en garentir, pour ne ſc
uoir iuger de leurs fautes. Où le Prince qui
familiere, diſcernant tres-bien les bons d'a
uecques les mauuais Conſeils, en euite faci
lement les inconueniẽs. Et d'auantage en re
porte ce fruict: qu'en peu de temps il ſe ren
capable de conduite, qu'autrement il ne pou
roit que par vne longue experience. Peu d
Cappitaines ſe ſont ſignalez ſans ce moyen, ſi
non ſont vieillis en l'aprẽtiſſage: Ou ce ſiecl
en a produit de ieunes, que tu peux veoir en
cores, qui par ceſte ſcience acquiſe par l'eſtu
de, & qu'ils ont cultiuee ſe peuuent vante
d'auoir attainct à la gloire des plus grands &
experimentez chef de guerre qui furent ia-
mais.

Ce ſont là mon fils les ſciences que i'eſtim
au Prince, pour le rendre mettable. Ce n'eſ

as neantmoings que ie luy vouluſſe interdire
s autres comme inutilles: au contraire ie les
oudrois toutes en luy s'il ſe pouuoit. Mais
ette rencontre ne ſe faict ſans merueille, les
iuertiſſemens de la royauté ſont de trop grã-
e obſtacles pour luy laiſſer libre l'aproche des
uſes. Vn ſeul Prince ton voiſin ſe veoid au
onde leur fauorit. Mais plus par miracle &
ar bon heur que pour eſtre telles faueurs pro-
res & eſſentielles du ſceptre: C'eſt pourquoy
ne ſuis pas d'aduis que tu laiſſes le ſoing de
s affaires, pour arreſter ton eſprit a ces occu-
ations. Contente toy des deux autres pour
tude, de celles cy pour ieu & diuertiſſement.
Mais d'autant que le grand ſoing qui accom-
agne la principauté, ne te pourroit enco-
s touſiours donner le loiſir de vacquer au-
nt qu'il te ſeroit bien requis a ceſte eſtude. Ie
is d'aduis que tu approches de ton oreille,
erſonnes ſages, qui auec la ſcience marient la
robité, pour t'entretenir ordinairement de
lles leçons, & qu'ils en priſſent les themes
r les occaſions: Les fruicts t'en ſeroient plus
ſez a cueillir, de meilleur gouſt: & la dige-
ion plus facille. Pluſieurs grands Princes ſe
nt façonnez par ce moyen que leur vie tra-
erſée euſt autremẽt diuerty de ces exercices,
tre autres le Roy François premier l'vn de
s predeceſſeurs. Et bien qu'ils en vſaſſent

comme d'vn esbatement apres leurs gran
occupations; si n'ont ils pas laissé d'en tirer
grands aduantages. Et peut estre plus certa
que des liures qui ne repliquent point : c
quels on ne peut prendre que ce qu'ils baill
Ou en ces deuis & pour parler par les diffic
tez & contraires raisons qui sont obiectees
suc & la substance du discours se tire plus e
ctement, se conçoit & s'imprime plus soli
ment. Et bien que ce fruict soit grand en to
maniere, si est-ce qu'vn autre le suit plus i
portant que tu en peux aussi recueillir. Le so
uerain pouuoir des Princes est en eux com
vn torrent, qui par son impetuosité rom
quelquesfois ses digues s'il n'est retenu p
quelque puissance plus forte ou de leur part
de l'autruy. De leur part la raison s'y oppo
mais elle na pas touſiours la force de son cos
Les passions l'emportent, les richesses & la sp
deur entreuiēnēt qui brise qui fracasse ce qu'i
à d'ētier en eux. En ces rauages il faut que le
cours d'autruy interuiennent. Et ce sera celu
de ces sages qui par leurs exortations ordina
res, te seront des ouuriers diligens, pour rep
rer promptement les bresches par lesquelles
auras faict eau. Mais aussi mon fils, comme
te conseille de t'en assister, aussi fay-ie de les
croire. Car inutillement aurois tu les oreill
battues de leurs voix, si comme d'vn vaisse
percé en mille parts elles s'escoulent. Il fa

ue tout ainſi que fidellement ils ſe preſente-
ont pour te ſecourir, tu reçoiues auſſi beni-
nement leur ſecours: Non ſeulement que tu
reçoiues, Mais que tu les y conuies, & leur
eſmoignes & de parolles & d'effect, combien
u agrees leurs remonſtrances. Leur donnant
eſte prerogatiue de te les faire librement, &
'vſer de termes propres & ſignificatifs pour
en perſuader l'vtilité. Autrement tu ne pour-
ois tirer le bien qui t'en ſeroit aſſeuré, ſi par ta
udeſſe ou mauuaiſe humeur, ils eſtoient in-
imidez ou autremẽt tempeſchez de le faire. Et
ela te ſeroit vn grand teſmoignage de ruyne:
ar le ſalut de celuy eſt bien deſeperé, duquel
es oreilles ſont fermees a la verité, & ne la peut
uyr de ſes amys. Mais l'importãce eſt au choix
ue tu en feras: choix qui n'eſt pas ſi aiſé que tu
e doibue mettre en indiference. Tels portent
'iſage de philoſophe qui n'en ont que l'appa-
ance. Ie ſuis d'aduis que tu les prennẽs tels,
u'ils ayent pluſtoſt la teſte bien faicte que
leine: qu'ils ſoient plus gens de bien, que ſca-
ants, neantmoins que les deux y ſoient requis
'il ſe peut, mais plus l'vn que l'autre. Eſloignes
n ces chatemites dont le diſcours ne ſent que
e cloiſtre, qui donne pluſtoſt lieu a la ſuper-
ition qu'a la vraye crainte de Dieu. Fay toy
ntretenir de ſcience conſonante a la qualité
ue tu tiens. Il eſt indecent au Prince de faire
hermite, ſes parolles & ſes actions doibuent

estre Royalles & magnificques qui ne laisse
toutesfois de compatir auec la pieté : La Ro
auté & la prophetie estans sœurs germaines q
concurrent facilement en mesme fins. Ces pe
sonnages donc seront pour t'accompagner
toutes tes actions & publicques, & priue
pour icelles contreroller & censurer en leu
deffauts : & pour t'estre entretien serieux & o
dinaire. Mais principallement es publicque
où la coustume a permis que tu sois veu : & si
toutes celle la en tes repas comme celles qui
font auec repos sans agitation : Et ou mesme
ceſt entretien sera tres vtille a ta santé, par l
temps que le plaisir que tu y receuras donner
a la digestion de tes viandes. Dont tu pourra
tirer ce double proffit, que ton ame y sera re
peuë comme ton corps. Mais vray le princip
que de ceste eschele de vertu, vn odeur s'espan
dra sur les assistans domestiques, regnicolles
estrangers, qui ordinairement accompagnen
telles actions, duquel odeur la suauité redon
dera sur toy, a ta gloire. Ie porte auec desplai
sir l'indiscretion qui s'y veoid, & voudrois de
bon cœur ou que ceste ieunesse qui te suit en
fust esloignee, ou du moins qu'elle se continst.
Ces actions ne sont pas de son gibier: & ne pẽse
point que si Diogene viuoit, il n'en soufflettast
leurs pedagogues, il faut qu'ils cedent aux bar-
bes grises, & qu'ils remettent leurs ieunes &
folastres entretiens, aux exercices priuez, qui

t ordonnez pour passetemps & relasche à
prit. Là tout doit faire ioug, tout ployer au
pect. Et tellemẽt disposer ceste heure qu'il ne
parle que de vertus, que d'Empires, que de
nqueſtes.

Ie ne te parle point de l'eloquence encore
e ce soit vne qualité de grand lustre en vn
nce: Mais pource qu'elle ne luy est pas ne-
saire. Il me suffist de t'inuiter au bien dire.
s Roys n'ont pas besoing de ces parties d'o-
son, qui se concilient les affections qui per-
dẽt. Ce leur est assez de bien commander &
ur le faire de se bien exprimer. Il te faut dõc
ercer à cela afin de corriger autant qu'il se
urra cete breueté de lãgue qui t'est naturelle
u le peux auec le soing, & la patience que tu
oudras aporter. Acommodãt la prõptitude
es cõceptions, à la difficulté de tes paroles,
raisnant plustoſt quelque peu leur pronon-
tiõ affin de donner plus de temps à ta langue
es proferer. C'est le moyẽ qu'il t'y faut tenir
ste habitude sans doubte t'y fera trouuer
acilité. Et tu le doibs souhaitter de tant plus
n fils, Que si ceste qualité est belle & ne-
saire en tous hommes pour la societé d'en-
ux, elle l'est aux Princes par excellence
r l'importance de leurs negociations, qui
obligent à s'en seruir plus ordinairement,
es ambassades, ou es conseils, ou es remon-

ſtrances & ſupplications qui leur ſont faictes, &
autres rencontres que le temps & l'occaſio
faict naiſtre.

Or mon fils, apres que tu te ſeras pourueu d
vertu & de moyens pour l'entretenir. Que t
auras faict prouiſion de nourriture à ton eſpri
il te ſera bon auſſi de recercher de la diſpoſitiõ
& des exercices propres pour la fortifier. Diſp
ſition qui ſera & pour te conſeruer en la bonn
temperature où tu es né, & pour la biẽſeanc
de ta perſonne. Pour t'en donner d'agreable, &
vtille: Entre tous les exercices qui t'y peuuen
ayder, ie n'en trouue point de plus decent qu
celuy de monter à cheual: comme tout Martia
qu'il eſt, & plein de generoſité, honneſte & tre
ſeãt à perſonne de ta cõdition: Outre le ſeruic
qu'il fait aux neceſſitez de la guerre, & l'admi
ration qu'il donne aux peuples du Prince qu'il
voyent s'en ſeruir dignement; Eſtant celu
d'ẽtre tous, auquel il leur doit paroiſtre le plus
Celuy de la chaſſe le ſuit de pres, il eſt maſle &
genereux, pourueu que la chaſſe te contente
ſans te delecter par trop au ſang des animau
pourſuiuis. De là peu à peu on verſe dans l
cruauté. De l'effuſion du ſang des beſtes, o
vient à celuy des hommes. Ie ſuis neant
moins d'aduis que tu t'y exerces, y gardan
moderation: Car ceſt exercice violent en
durcit à la peine, celuy qui en vze, pou

n

la redouter aux occasions importantes où el-
est necessaire. Les autres exercices, l'escrime,
dance, la paulme, les instrumens, sont biens
nts, Mais plus bien seants, que necessaires: biẽ
us encores aux hommes priuez, qu'aux Prin-
s. Ils en doiuẽt vser comme de ieu & d'esbats
ns y donner trop de veille, trop d'assiduite. En
sage d'iceux trop affecté. Cét Empereur Ro.
lieu de la gloire qu'il en cherchoit: n'ẽ rẽpor-
que de la hõte. Tu t'y exerceras donc, mõ fils
us pour te diuertir, que pour y exceller. Ie ne
parle point des autres ieux, à quoy les ieunes
fans s'esbattent. Car n'estant plus de ce rang,
te seroit honteux & messeant de t'y produire,
en que ceux de ton aage le fissent. Estant Roy
e faut des exercices plus serieux. Ceux la sont
dignes de la qualité que tu portes.

Mais particulierement ce veux ie t'aduertiren
t endroict; de ne donner pas tant de lieu au
aisir de la Musique, que ton ame s'en peust las-
ier & amolir. Ceste volupté, bien qu'elle n'en-
e que par les oreilles, si n'est elle pas moins
ngereuse prise immoderémẽt. Elle sert de dis-
positif aux autres sens, pour les acheminer au
ce, De là celuy du lict, celuy de la bouche prẽ-
nt leur naissance. C'est vn charme qui peu à
u vient saisir l'ame & l'entraine insensiblemẽt
ix mauuaises pensees, & de la aux actions. C'est
urquoy, mon fils, ie te conseilie de t'en faire
uir moderément, n'imittant ces delicats, qui

ne peuuent ou ne veulent prendre repos qu'
ce chatouillemẽt. L'vnique remede contre l'in
puissance du dormir, est le coucher tard, le leu
matin, & le trauail du iour. Ceste harmonie la
ciue & dissoluë, endort les sens, & rend ceu
qu'elle touche effeminez, & inhabiles à tou
action genereuse. Ce n'est pas que ie te voulus
entierement priuer de ce plaisir. Mais il te le fau
prendre auec telle mesure, que tu n'en face vn
ordinaire. Les Trompettes & les Claitons sor
l'harmonie conuenable aux Prince, comme ce
le qui anime le courage, l'enflamme & le dispo
se au mestier de Mars: Mestier du Prince magn
nime.

Quand aux gestes de ta personne tu n'y doi
rechercher aucune affectation? la seule nature
doit estre employée, si ce n'est qu'il y paru
quelque vice trop esloigdé de la bien seance? e
ce cas tu le deuras composer, en sorte toutefois
que l'artifice ne s'en recognoisse point. La qua
lité de Roy donnant assez de Maiesté à qui e
est honoré, sans en affecter la myne auec con
trainte. Ridicule en cela cét autre Empereu
qui pensoit se rendre plus venerable, tenant so
corps tendu à vne seulle assiete sans mouue
ment: & que la voix enflee, le regard fier l
morgue indecente fussent proprietez conuena
bles à la Maieste de l'Empire. Reiette, mon fils
ceste seruitude qui est plus sortable à vn Come
dien qu'a vn Roy. Mais compose tellemen

ıtes tes façons de faire, qu'elles ne puiſ-
ıt donner matiere ny ſubiect de mocque-
Specialement aux actions de ceremonie, ou
Maieſté deura paroiſtre ce quelle eſt. Obſer-
nt auec ſoin de ny cõmettre choſe quelcon-
e incedente. Te reſſouuenant que les yeux
s aſſiſtãs ſont ſur toy qui epiloguent les moin-
es mouuements que tu faces. En vn mot bien
e tù ſois ieune d'ans: Il t'y faut paroiſtre an-
n & corriger par la dignité de la charge, que
exerces le defaut du tẽps & des annees. Que
ſoit neãtmoins en ſorte que ceſte retenuë ne
ouiſſe eſtre imputee à gloire. Car l'arrogance
n'aime rien que ſoy, demeure auec ſolitude.
ur en diuertir le iugement, accompagne là de
enité de viſage & gayeté, c'eſt vn puiſſant
ırme pour attraire les cœurs. Et pour ce que
mme dit le Sage.) *C'eſt vie que le viſage ſerein*
Roy. Et ſa beneuolence eſt cõme la nuee eſpandant
ve tardiue. Ie trouue bon que quelquefois tu
reſentes à ton peuple. Et que par toutes ap-
ences amiables tu leur teſmoignes l'amour
e tu as pour eux. Le peuple ſur lequel tu es
ibly ayant cela de particulier qu'il veut veoir
Princes. Comme il les ayme, il veut eſtre
né d'eux; & ne le penſeroit pas eſtre s'ils luy
hent leur face; qui leur eſt comme la face de
u. Et s'il ne ſe preſente des occaſions publi-
s où tu le puiſſe faire; ie ſuis d'aduis que tu
faces naiſtre de fois à autre, comme des cour-

ſes de bague, des iouſtes, des tournois, &autr
ieux ou la dexterité & adreſſe d'vn cauallier pe
paroiſtre. Telles galanteries eſmeuuent infini
mẽt les courages des peuples enuers leurs Pri
ces. La Maieſté deſquels leur eſt en plus gran
reuerence par la gentilleſſe & bonne grace
leur action. Non que ie vouluſſe que tu en pr
ſtituaſſes l'vſage pour t'aſſeruir à meſme loix q
les autres; mais que tu y paruſſes par humeu
& que le peut que tu feras ſoit tel, qu'il ivai
pour dõner de l'admiration. Mais ſur tout dõ
toy garde qu'ẽ tes actions publiques, ny meſm
es priuees tu affectes par trop la remarque de
dignité par tes habits, & telles autres choſes e
ternes. C'eſt vne preuue de puſillanimité
foibleſſe de cœur. Les Roys ſont aſſez notable
par ce qu'il ſont ſans recourir à des eſtoffes.
doiuẽt plus paroiſtre par leur ſuitte que par eu
meſmes. Par là leurs Maieſtez ſont plus Aug
ſtes que par les clinquans. Ce n'eſt pas auſſi q
de ceſte extremité, ie vueille que tu tombes
ſon contraire. S'il ſe rencontre es Princes en
iuge de l'humeur & de la fantaſie qui les ren
meſpriſables. Gardes y la mediocrité.

Mais encores (mon fils) te veux-ie aduert
de ne te rendre pas ſi populaire en ces actio
que l'on y remarquaſt de la ſeruitude & affecta
tion. Il faut que ceſte bienveillance externe ſo
neantmoins accõpagnee de maieſté. Et que p
le meſlange des deux tu en faces vne cõpoſitio

ꝯuenable. D'ailleurs que ceſte exceſſiue facilité
onneroit trop de priſe aux meſchans ſur ta per
onne, pour en méſvſer, au grãd preiudice de tõ
ſtat. Car encores que la crainte ſoit vne mau-
aiſe garde de longue dominatiõ: Si eſt ce que
deffiance eſt auſſi mere de ſeureté. Si biẽ qu'il
ra bõ pour éuiter le nõ del'vne & de l'autre, que
rte faces touſiours accompagner hõneſtemẽt
: que ceux qui ſeront commis à la garde de ta
erſonne, obſeruent de n'en laiſſer approcher
s incogneus. Tu ſçay, mon cher amy, pour-
uoy ie te le dis. Le trop de confiance m'a re-
uit où ie ſuis dix ans auant le temps. Euites-en
s occaſions; il ſera meilleur, & pour toy & pour ton peuple, que tu ſois moins commu-
icable que trop facile en telles choſes.

Voila mon fils, ce que i'eſtime vtille à decent ta perſonne pour te rendre tel que ie te ſou-
aite afin que par le moien de ces bonnes con-
itions & honneſtes qualitez tu puiſſes eſtre ay-
é de tes peuples: & que la bonne opinion
u'ils auront de ta preud'hommie & valeur, leur
oit vn moien deffícace pour ſe laiſſer conduire
ous la bonne foy de tes commandemens. Et
es entrees à la verité ſeront agreables & illu-
res: Mais ce n'eſt pas encores aſſez. Biẽque Roy
grãd Roy, ſous la main duquel ploye vn nom-
re infiny de peuples, ſi eſt-ce que tu n'es pas
xempt d'obligations & de deuoirs, tu les bien
es accidentels non des naturels, & ces derniers

comprennent en toy tous les autres. Le premie & le principal eſt celuy que tu dois à ton peu ple, Comme apres Dieu le ſeul obiect de ta di gnité, Celuy ſans lequel le ſceptre ne t'appar tient pas, ſans lequel tu ne peux eſtre Roy. Obl gé donc par ce deuoir à preferer ſon bien à tou autre conſideration que ce ſoit. Le ſecond eſ celuy auquel la nature te lie enuers la Royne ta mere, comme celle qui ta donné l'eſtre, qui à beaucoup ſouffert pour toy, qui ta beaucoup aymé. Et celuy la, mon fils, t'enioint a peine de violer toutes loix, de l'aymer de la cherir, de l'honorer, comme ie le veux auſſi & te le com mande : Mais en ſorte toutes-fois que l'amour de la Royauté excede celuy de la filliation : l'a mour du public celuy du particulier. Ie ſuis d'a uis que l'aymãt comme tu dois, tu luy face part de tes ſecrets : que tu prennes ſes bons aduis & conſeils & en vſes : que tu la ſoulages du grand faix qu'elle a porté en l'adminiſtration de ton Eſtat pendant ton bas aage, y portant l'eſpaulle à ton rang. Que tu la ſoulages dis-ie, pour en prendre toy meſmes la conduicte & l'en deſ charger. Il eſt temps que tu y contribues & ton ſoin & ta vigilance tu feras vn acte de bon fils & encores plus de bon Roy. Pour lequel, (outre la gloire des hõmmes) Tu ſeras beny de Dieu & de longeur de iours & de felicité de regne.

Les Princes de ton ſang ſuyuent comme ceux d'entre tes ſubiects qui te touchent de

us pres : Auſſi veux-ie que tu les aymes &
eriſſes comme tes parens, yſſus de meſme
ng que toy, non ſeulement que tu les cheriſſes
ais que tu tienne la main, qu'ils ſoient hono-
z autant que leur qualité le requiert. Tu les
ceuras volontiers en tes ſecrets, & ne permet-
as que choſe de conſequence, s'execute ſans
ur aduis & conſeil, comme interreſſez qu'ils
nt au bien de l'Eſtat qui t'eſt commis. Outre
onneur qu'ils te feront par leur preſence, ils
ſeront de fermes arcq-boutans à ton auctori-
& ouuriers tres vtiles auec toy, pour donner
rme à ce bien que ie te ſouhaitte. Mais tout
nſi que leur entremiſe te peut beaucoup ſeruir
e deſſein: auſſi veux ie que tu les auctoriſes de
ut ton pouuoir, comme principaux membres
i corps dont tu es le chef. Ne permettant que
ir rang ſoit mis en cõpromis ou balancé auec
ii que ce ſoit. Au contraire que chacun de tes
biects leur rende la ſoubmiſſion l'honneur &
reuerence condigne à perſonnes tant eſleuees
te dis cecy, mon fils, d'autant que telles per-
nnes ſouffrent auec impatiẽce, le rebut qu'on
t d'eux, non ſans raiſon, (veu ce qu'ils ſont)
le ſçay par mon experience propre. I'ay paſſé
plus entier de ma vie en ceſte condition, ſous
deux regnes precedens le mien, par les arti-
es des ennemis & corrupteurs de l'Eſtat : Et
parauant moy, mon pere & mes oncles: Tou-
la France le ſçait, elle en a reſſenty les ruynes

Que cela te face ſouuenir, que quiconque t
portera à meſme Conſeil, n'eſt pas ton amy, n'
ton ſeruiteur, & qu'il a du deſſein de t'engouf
frer en quelque ſiniſtre & miſerable accidẽt. Ca
outre l'iniuſtice & le mal qui en reuient: Voila c
qui en reüſſit que les ſeruiteurs prenãs leurs pla
ces vſurpẽt tãt d'authorité pres du Prince qui le
aproche, qu'en fin s'il n'y prend garde, il ſe voi
ſupplanté, & de maiſtre deuient valet, Ou d
moins tellement bridé en ſes volontez, que d'v
ne verité qu'il eſtoit, il ſe void vne image ſan
autre forme que celle qui leur plaiſt. Tu as de ce
la des exemples antiens, & aucuns qui ne ſon
pas fort eſloignez, & que i'ay veus de mes yeux
Euites en l'vſage, mon fils, comme de la pir
choſe qui te peuſt arriuer; & ne permets que ce
teſtes éminentes ſoient comme le ioüet à la for
tune, & que ſous le pretexte de ton authorité
on les face ſeruir de faquins aux paſſiõs de ceu
qui ſe deuroient ſentir trop honorez de les ſer
uir. Pluſtoſt, mõ cher amy, traictes les humaine
ment, reçoy les en tes Conſeils: Honore les de
charges importantes de ton Eſtat & de tes bien
faits. Et leur témoignes par toutes aparãces ex
terieures l'eſtat que tu fays d'eux. Cette procedur
ne tire point le repentir apres ſoy comm
l'autre. Et ne croy pas qu'il t'en peuſt mes-au
nir, tous les peuples eſtans en meſme confor
mité d'affection vers toy. Outre que la na
ture & leur intereſt les obligeà rechercher
bie

:n de l'Eſtat qu'ils ſont capables de poſſe-
r. N'ẽtre point en ombrage d'eux mal àpro-
s. La deffiance engendre hayne de part &
utre. Mais ſi tu as de bons aduis & bien
rifiez de leurs attentats: Retranche les cou-
geuſement s'ils ſont de telle conſequence
ils meritẽt laviolẽce. Bien que tes proches
:ens ils ne laiſſent de t'eſtre ſuiets, & de per-
nnes & de biens: & partant t'eſt il poſſible de
corriger en l'vn & en l'autre. Garde toy biẽ
ıtesfois de receuoir cõtre eux de faux r'ap-
rts ſans prendre de ceux qui te les feront de
tdes precautions pour la verité. Car comme
teſtes ſont eſleuees pardeſſus les autres: El-
ſont auſſi plus en veuë à la calõnie. Ils n'õt
; ſeulement à rendre cõpte de ce qu'ils font
public; On void meſmes iuſques dans leurs
. Ie me ſouuiens à ce ſujet d'auoir leu. Que
ıx d'Athenes reprenoient en Cinion qu'il
noit le vin. Les Romains ne trouuans autre
ɔſe à dire en Scipion, le blaſmoient de trop
rmir: & les ennemis de Pompee le grand
r reprochoient qu'il grattoit ſa teſte du
ut du doit. Auſſi en telles perſonnes les ſim-
s apparẽces ſont priſes pour le mal meſme.
comme vne lentille ſur le nez eſt plus en
ıe qu'vne balafre en tout le corps: De meſ-
s es Princes, les fautes legeres de ſoy pa-
ſſent grandes pour l'opinion imprimee es

esprits des hommes, que ceux qui sont nai
tels doibuent estre exempts de toutes fautes
& imperfections.

Quant aux Seigneurs de ta Cour & autres
nobles de ton Royaume, ie veux bien que tu
les aymes comme ton bras droit, ceux par la
force desquels est deffendu ton honneur & ta
liberté. Qui te seruent auec plus d'assiduité &
de courage. Mais toutesfois plustot par leur
merite & l'vtilité de leurs seruices que par l'an-
tienneté & Noblesse de leurs maisons. De
qu'elle extraction qu'ils soient ils te sont serui
teurs obligez à fidelité & affection, pour cela
sont ils nobles & affranchis des autres charges
publicques. Caresse de l'œil de la main & de la
langue les plus vertueux d'entre eux. Aduan-
ce les plus dignes aux charges dont tu pense-
ras qu'ils s'acquitteront le mieux: Mais rete-
nant touſiours pardeuerstoy le pouuoir de les
en depoſer s'ils le meritent. Sur tout garde toy
de les tant auctoriſer que tu ne puiſſes quand
bon te ſemblera reprendre a toy l'auctorité
qu'ils auront euë. Les pouuoirs extraordinai-
res & continuez les chatouillent quelquefois
& les inuite à retenir de force ou d'artifice ce
qui leur est octroyé de grace: La douceur du
commandement estant vn leurre puiſſant
aux Esprits ambitieux pour entreprendre.
Prend donc garde, mon fils, de les establir en

rte qu'ils deſpendent touſiours de toy. Et
:n pour maxime de ne continuer iamais les
andes charges & honneurs en meſmes fa-
illes. Bannis en l'vſage des ſuruiuances, ſup-
ime celles qui ſont accordees. C'eſt vne in-
tion pernicieuſe que l'excés de faueur à mis
s qui offuſque le plus beau fleurõ de ta cou-
ne & l'ẽpeſche de s'eſpanoüir à ſon gré. Re-
anches en les retenuës, & que les ſeuls vac-
ans donnent lieu à l'eſperance. I'en ay to-
ré l'vſage, mais ie m'en repens. Ce ne ſont
e ſubiets d'inportunitez, de riottes entr'eux
de meſcontentemens de toy, par l'interuen-
on de tes volontez en la preference: Chacun
s pretendans s'eſtimant auſſi digne que ſon
mpagnon. Pour les Gouuerneurs diſpence
s en ſorte, que le courage, les ſeruices, & la
delité ſoient la reigle de ton choix. Mais
core fais y ceſte obſeruation de ne les con-
ter à ceux qui ont leur bien & leurs alliances
ns les Prouinces. Change les d'air pour en
tre ſerui vtillement. Ils le font de tant plus
actement que veillez, & eſpiez de la ialouſie
s autres. Autrement ils s'en ſeruent comme
heritage aux deſpens de toy & de tõ peu-
e. Que les eſtrangers en ſoient entierement
clus, & par loy formelle, que pource, ie ſuis
aduis que tu face. Coupe le pied à la fortune
ceux qui voguent en ta Cour, & tellement

que la memoire s'en perde à iamais. Ils ne sor
qu'en scandalle à tous tes peuples. Qu'elle a
seurãce pour les introduire en tes forteresse
en ses places dont la conqueste m'a tant cou
sté de sang & de peines. De les honorer de
charges qui sont comme les bras de l'Estat, eu
qui n'en eurent iamais, ny pour ton seruic
ny pour les armes ? C'est en vain qu'on pens
joindre au corps mutillé vn membre estrãge
au lieu de reprendre la chair viue, il l'a gaste,
la pourrit. Souuien toy de Campobasso d
mesme nation, en l'armée du Duc de Bour
gongne, à Nancy : & de Montecucullo pre
du Roy François premier. Il ne t'en faut pa
attendre moins de ceux-cy: la seulle occasio
& le subiect leur manque. Retranches en le
causes, mon fils, & te diligente. Esloignes d
ta Cour ceste Noblesse bastarde, qui prefer
sa folle superstition au salut de son Roy, & s'e
force autant qu'elle peut par ses souffrance
& laschetez d'introduire dans ton Estat, vn
superiorité estrangere : pour laquelle destrui
re ses peres eussent passé courageusement tou
tes difficultez. Remarque la & qu'a iamais el
le te soit puante, comme indigne qu'elle est d
nom qu'elle porte.

Mais mon grand amy ce ne sera pas assez
de t'estre comporté comme dessus, vers les
seigneurs de ta Cour & tes nobles, si tu ne

uailles à les destourner de ceste furieuse ra-
qui les domine, par laquelle ils sont iour-
llemẽt emportez a se deffaire & destruire les
s & les autres, soubs couleur de ce vain &
aginaire point d'honneur, duquel ils sont si
uellement chatoüillez. Idolatrans auec luy
tant de fois qu'ils se prostituent à ceste bou-
erie comme en holocauste d'eux mesme, &
leurs Prochains. Outre que Dieu y est grã-
ment offencé par la ruyne de ses creatu-
s: la nature y est violée, & la Maiesté des
oys grandement blessée, ausquels par priui-
ge special, est donnée iurisdiction sur les
ommes: si bien que qui les meurtrit entre-
end sur leur aùctorité. mais voicy qui t'est
rticulier, que ces courages t'emportent vn
and nombre de gaillarde Noblesse, qui au-
ement te seroit vn ayde tres-vtille pour la
effence de ton Estat. Outre ceste inhumanité
ii engage à la protection de son honneur,
itre valleur que la sienne propre: & que
ieu n'approuuant pas telles voyes, l'inno-
nt le plus homme de bien, le plus genereux
ourage tombe ordinairement dans le hazard
e telles armes; le temeraire y ayant autant
auantage que le plus experimenté, s'il se re-
ud de mourir en tuant. Ie sçay le trauail qu'il
faudra prendre pour desraciner ceste sotte
reur des esprits de ce genre d'hommes:

Erreur enuiellie, & qui par ſon grãd aage le
eſt paſſée en couſtume qui a force de loy. I
ay contribué viuant de mes peines autãt qu
m'a eſté poſſible. I'en ay fait des Edits authe
tiques, des ſermens ſolemnels que i'ay obſe
uez autant que la malice du ſiecle me la p
permettre: neantmoins auec peu de ſucced
Cela par vn excedz de bonté & de clemen
ce qui a touſiours dominé mes affections, q
m'a empeſché de me roidir comme ie deuo
contre les importunitez de mes Courtiſan
Mais mon cher amy, puis que Dieu t'a deſtin
pour entier reſtaurateur de c'eſt Eſtat: il
faut employer courageuſemẽt toutes tes fo
ces ſouueraines pour arreſter le cours de c
mal abominable, afin qu'il ne paſſe outre, &
ne corrompe ce qui te reſte de ſain. Pour
paruenir. Ie ſuis d'aduis, puis que les malade
ſont deſeſperez iuſques là, qu'ils arrachent le
plus doux appareils & les deſchirent, que t
les traictes en maniacques, & que la rigueu
face ce que n'a peu faire l'humanité. Tu fe
ras donc mon fils vn Edit perpetuel & irre
uocable, par lequel deffences ſoient faictes
toutes perſonnes de quelque qualité qu'elle
ſoient, nobles & roturiers, d'appeller ou faire
appeller, qui que ce ſoit, pour tirer raiſon pa
les duels des offences priuees ſans au preala-
ble t'en auoir demandé permiſſion ou à tes

onneſtable & Mareſchaux de France: auſ-
els tu enioindras de te le faire ſçauoir. pour
re les offences legeres appoinctees à peine
la vie, & celles qui pour leur aygreur ne
urroient tomber en termes d'accord, per-
s le cõbat authentique auec les formalitez,
i ſe ſont autres fois obſeruees en tels cas, à
charge neantmoins que le vaincu, ſoit qu'il
eure ou non, ſera confiſqué de corps & de
ens: Sa poſterité à iamais degradée du til-
de nobleſſe, ſans eſperãce d'eſtre reſtablie.
iſant treſ-expreſſes inhibitions, & defences
outes perſonnes, de demander ou requerir
ur eux, ou leur poſterité, aucun pardon ny
abilitation aux meſmes peines, & ſans au-
formalité. Les declarans tous atteints &
nuaincus du crime de leze Majeſté: pour
uel leur procez leur ſera fait & parfait par
officiers en la maniere accouſtumee. Et
in que ceſt Eedit ſoit irreuocable, & hors de
ute excuſe d'ignorance: Il t'y faudra appor-
ceſte ceremonie, qui le rendra de tant plus
guſte. Que tu conuoques de chacune de tes
ouinces, deux Seigneurs des plus notables
ur comparoir à certain iour prefix au lieu
e tu leur auras deſtiné. Auquel en la preſen-
des Princes de ton ſang, Officiers de ta Cou-
nné, de ton Parlement, & deſdits ſeigneurs
tables: Tu iureras ſolemnellement, d'en-

tretenir & obſeruer de point en point ce regl
mẽt. Et afin d'obliger à meſme obſeruation l
corps de ta nobleſſe ; Tu feras faire le meſm
ſerment auſdits Princes, officiers & ſeigneur
notables de l'accõplir pareillement, en ce qu
les regardera, Et tenir la main, chacun endroi
ſoy qu'il n'y ſoit contreuenu. Et ſeront iceu
Edit & ſermẽs publiez en tous tes Parlemẽts
Baillages & Seneſchauſſées de ton Royaume
afin que ta volonté ſoit notoire à tous. Et en
cas de contrauention. Enjoinct aux Gouuer
neurs des Prouinces à peine d'en reſpõdre, d
faire executer tous actes de iuſtice neceſſaires
Vzant à cet effet des forces de la Prouince, au
tant que le merite du cas le requerra. Neant
moins, d'autant qu'il pouroit arriuer que pou
repouſſer la force, aucun ſeroit contrainct d
mettre la main à l'eſpee, & tuer ſon aſſaillant
dont on pourroit inferer contrauẽtion. En c
cas, tu te reſerueras le droit de grace ou par
don s'il y eſchet : apres toutesfois deuë infor
mation faicte, & l'aduis ſur ce de tes Officier
des lieux. Sans ſes precautions, mon fils, i
t'eſt impoſſible de veoir iamais la perfectio
d'vn œuure ſi ſainct : & bien que la ſurface en
ſemble diſproportionnee, cruelle & inique : ſ
ſera elle trouuee par le bien qui en reüſſira
douce, plaiſante, equitable. Mais auſſi te fau
dra il roidir à ſon execution, & que ceſte loy
ſoi

t inuiolable aussi bien aux grands qu'aux pe-
s, non comme les toilles d'araignes qui arre-
nt bien les moucherons, mais les gros fres-
ns passent au trauers. Et tu en verras reussir
la que te voyant entier à ceste obseruation,
l sera si ozé de l'enfraindre.

Mais d'autant qu'il te seroit impossible de
cquer seul à tant d'affaires qu'vn grand Estat
mme le tien produit de iour en iour. Les de-
uts duquel il te seroit mal-aisé de cognoistre
our y pourueoir n'en pouuãt auoir la cognois
nce que par la bouche d'autruy, pour estre ta
aiesté tant esloignee du commun. Il te faut
ire election de gens sages, consommez en
us affaires, dont la preud'hommie te soit co-
neuë, pour te seruir de conseil ordinaire es
faires de iustice & de police. La difficulté est
ande au choix, & m'y trouue plus empesché
'en quelque autre aduis que ie te donne.
'autant que le naturel de l'homme, est tel
u'il change volontiers de vie, selon les occu-
nces de biens ou d'honneurs qui luy arriuent
il n'est de nature excellente, & par dessus la
mmune, de sorte qu'en ce choix il y a du ha-
ard & de l'incertitude. Mesmes que les vices
rennent quelquesfois le masque des vertus,
ont ils s'aydent si à propos qu'il est malaisé de
escouurir la fausseté. Si faut il en faire l'espreu-
e: & aduiser sur tout de n'auoir esgard en ce-

ſte eſlection qu'à la bonne renommee de ce
que tu y admetteras ſans conſideration de n
bleſſe ou affection particuliere de toy. Il te
fira s'ils ſont vertueux. C'eſt la vraye noble
& l'vnicque obiect du vray amour. Sans ce
cy l'autre eſt ſterille & indigne de l'affection
Prince. Mais ſi l'vne & l'autre ſe rencontre
meſme lieu, ie ſuis bien d'aduis que tu t'en ſe
ue. Il y aura pour toy plus d'honneur & pl
d'aſſeurance, l'antienne Nobleſſe eſtant v
forte bride contre le vice, à ceux qui en ſont
luſtrez. Mais pren garde que la faueur n'y e
admette aucun. Ce ſont autant de creatur
acquiſes à ceux, à la recommendation de qu
tu les y auras introduicts, qui ſeront touſiou
preſts & appareillez de te tromper, & comm
Macquereaux ſalles & vilains, proſtituer
leur audace & importunitez, ou tes finance
liquides, ou le pur ſang de ton peuple. Qu
ta ſeulle foy & leur vertu en ſoit le iuge. Eſloi
gnes en fort loing ces harpies qui s'y ſont gliſ
ſees par ce moyen. Elles ne ceſſeront qu'elle
ne t'ayent reduict au biſſac. Car ils n'y ſont en
trez que pour rauir, & pour eſtre eſpions d
brigandage à leurs maiſtres.

Pour le nombre que tu y deuras appeller, ie
ne te le puis preſcrire. Cela deſpend de la ren
contre que tu feras. Il n'y en peut auoir trop
s'ils ſont gens de bien. Ce ſera vn effect de ton

;ement, pour n'y receuoir que ceux qui en ont dignes. Mais comme il n'eſt pas qu'en tous ces preud'hommes, il n'y en ait quelvns plus excellens que les autres, ſoit en tuz, en experience, ou en affection vers toy. dont la fidelité te ſera mieux cogneuë, auſeux-ie que d'entre iceux tu t'en eſlizes aunſ pour conſeillers es affaires plus ſecrettes ton Eſtat, que tu puiſſes conſulter à toutes ncontres, ie dis aucuns expreſſement. D'aut qu'en ce conſeil, ie ne tiens pas que le grãd mbre y ſoit requis. Le ſilence eſtant ennemy la multitude. Et en affaires, dont ie parle, i ſont la quinte eſſance de toutes, & impornt à la conſeruation de l'Eſtat. Le ſecret y du tout neceſſaire. C'eſt pourquoy ie penſe 'il te ſuffira d'y en appeller ſix d'entre eux du mbre deſquels ſera celuy des Princes de ton ng que tu en iugeras plus capable & plus fectionné à ton ſeruice, affin qu'en cas eſgalité en voix, la tienne face le contrepoids choſes qui y ſeront concertees. A ceux la tu buras ouurir ton cœur, & comme verſer dãs ur ſeing tes affections, ne leur cachant rien de s deſſeings & entrepriſes. Mais pluſtoſt n'en iſant aucune ſans la leur auoir au prealable mmuniquee, & ſur icelle pris leur bon aduis conſeil. Les heureux ſucces en ſeront mieux ceus & les mauuais plus tolerez, & moings

blasmez: Au moings y gaigneras tu ce po
que le mal ne t'en sera point imputé. En
Conseil garde toy bien d'y admettre aucu
estrangers ou Ecclesiastiques tes secrets co
roient fortune d'estre d'iuulguez: De ceux
où la nature & la naissance les a liez d'amó
De ceux cy où l'vnité de foy les oblige. Ny
çois que les naturels; & encores d'entre e
que ceux qui ne sont abstraints à autre oblig
rion que la tienne. Mais encor de ce petit nom
bre voudroy-ie eslire vn personnage pour l
affaires, sur lequel tu te puisse reposer. Perso
nage muny de qualitez propres à vn fardeau
pesant. Courageux, vigilant, œconome. D
tout affectionné au seruice de toy & de to
Estat. Personnage vn second toy-mesme. Le
quel pour ce faire tu auctoriseras en iustice en
uers tous & contre tous. Autrement le seruic
que tu voudras de luy pourroit estre empesch
par l'audace & menaces des plusgrãds. A celuy
cy ie voudrois donner la direction principall
de toutes les finances de l'Estat, de quelque na
ture qu'elles soient, sans les ordonnances du
quel aucunes choses ne peussent estre acquit-
tees. Et dont il te seroit responsable de sa teste.
Ie dis notamment de toutes: d'autant qu'ainsi
qu'elles se sont maniees de tous temps en ceste
Estat, il y a certaine liaison qui les entretient &
les fait despendre les vnes des autres qui don-

plus de facilité à vn seul de les regler qu'à
sieurs, d'ailleurs que plus facillement il t'en
dra compte sans estre receu à aucune ex-
e puis que tout le mal que y pourroit estre
n de luy seul. Mais ie desire que ce person-
ge esleu depende entierement de toy. C'est à
e que sa naissance ou son extraction ne luy
ne d'elle mesme tant de creance dans ton
t qu'il y eust danger que ce surcroist d'au-
té, luy fust vne eschelle pour attenter
lque chose à ton preiudice. Ce n'est pas
i que ie vueille qu'il soit de maison si basse
l en fust mesprisé il te le faut seigneur ou
til-homme qualifié, & tel qu'il se puisse iu-
nent esgaller à tous (fors tes Princes) par sa
lesse & son courage. En tel homme le ha-
l n'est pas si grand: & te sera aussi ayse de la
re (s'il le merite) comme tu lauras esleué.
que tu ne pourrois faire si aisement ceste
inistration estant tombee en mains naturel
ent puissantes, sans causer en l'estat du trou-
& de l'alteration. Et afin qu'il ait tout sujet
: bien seruir. Tu deburas exercer en luy tes
ralitez L'honnorant des charges & digni-
le ta Couronne. Outre que tes bien faicts
auferont son courage à te bien seruir. Ce-
era vn moyen pour s'auctoriser en la con-
e de tes affaires sans quoy il ny peut vac-
que laschement: & son trauail te demeu-

rer infructueux. Mais comme il eſt impoſſib
qu'vn tel homme puiſſe tellement verſer
ceſte charge, qu'il ne trouue beaucoup d'acc
ſateurs de ſes plus ſinceres actions. Tu ne de
uras pas croire facillement aux rapports q
t'en pourront eſtre faicts. Et bien qu'en que
ques poincts ils fuſſent veritables, ſi t'en fa
il ſupporter les deffaux pourueu qu'ils ne ſoi
tels que ton eſtat en ſouffre. Il eſt malaiſé q
telles gens qui ont tout en main puiſſent ma
cher ſi droictement qu'ils ne verſent quelqu
fois. Tu ne laiſſeras pourtant de luy faire ſe
tir les aduertiſſemens qui t'en ſont donnez
uec proteſtation toutesfois de n'en rien croi
affin que ce traict de deffiance ne le refroid
en ſa conduicte. Neantmoings s'il eſt homm
de bien & qu'il t'ayme: Ce peu que tu luy
auras dict ſera defficace aſſez puiſſante pour
retenir. Ie me ſuis fort bien trouué de tell
practiques, & croy que ſans ce moyen il m'eu
eſté du tout impoſſible de paruenir au reſt
bliſſement de ton eſtat qui m'auoit eſté lai
auec tant de neceſſité, tant de deſordre, &
confuſion que ie me ſuis maintes fois eſton
du ſuccez. Il eſt vray que ſi i'ay trauaillé en ce
recherche. Iay eſté heureux en la rencontre.
ſi tu m'en croy tu te ſeruiras encores du me
me Miniſtre que i'auois appellé à ceſte fin.
n'en ay point congneu de plus vniuerſel,

us fidelle, ny de plus courageux m'asseurant
ie s'il à dignement seruy le pere, il fera le mes-
e au fils. Par ce moyen tu feras d'vne pierre
ux coups, outre le soulagement que tu en
ceuras, & l'asseurance que tu pourras pren-
e de sa fidelité & capacité par l'espreuue que
n ay faicte. Il ne te sera besoing d'estendre
r luy tes liberalitez; ayant esté comblé des
iennes. Et d'abondãt te sera comme vn vent,
rt & violent qui dissipera en peu d'heure ces
nages de confusion qui troublent ton estat: &
nassera bien loing de toy les sauterelles que
ur corruption y a produites, & que sous leur
bscurité deuorent la substãce de toy & de ton
uure peuple. Tu le dois faire de tant plus
on fils, que ceste rencontre ne se fait pas à
uzaines: Et doubte qu'en tout le reste de ton
tat, tu en peusses trouuer vn autre qui luy
st pareil pour ce dessein. La resolutiõ en doit
re prise de toy sans autre conseil que le mien,
mon vsage. Car ie ne doute point que ceux
i adminiſtrent, n'improuuent ceſt aduis, afin
n'estre empeschez au bastiment de leurs
aires. Mais la seule comparaison de mon re-
e au tien, iusques icy, te peut ayder à passer
ste carriere, & a fermer la bouche à tous ceux
i seront d'aduis contraire. Tu sçauras vn
ur (si tu prens la peine de t'en informer)
stat auquel ie t'ay laissé, & celuy où tu es

entré ? Ceſt examen ſans doubte te fera ſu
ure ma piſte, puis qu'en icelle tu trou
ras le mieux. Mais depeſche toy d'y vacqu
auec le temps, la confuzion augmente, qui ſe
de tant plus mal aiſee à diuertir qu'elle croiſt
en vielliſſant, & que les moyens te pourro
manquer de le faire auec les biens que tu en r
cueilleras, la gloire t'en demeurera, & à t
Eſtat la paix. C'eſt ainſi que ie la luy ay acquiſ
Ma dextre apres Dieu y auoit donné les con
mencemens: Mais ceſt ordre & conduicte y
donné la perfection, autant que la brefueté
ma vie l'à peu permettre. Vzes en donc, mo
fils, & m'en croy.

Pour le ſeruice de ta perſonne; Maintiens l
ſeruiteurs qui m'ont de tout temps fidelleme
ſeruy, & qui ſont encores capables de con
nuer. Ie me ſuis bien peu trompé au choix.
leur aage les en diſpence. Reçoy y leurs enfan
Ceſte chaiſne de ſeruice du pere au fils, eſt
plus affectionnee & plus aſſeuree. Fay leur
bien aux occaſions, encores meſmes qu'ils
t'en requiſſent. Ceſte preuention les oblige
de tant plus fort à te bien ſeruir, qu'elle le
ſera vne preuue ſuffiſante, & du contenteme
que tu auras de leurs ſeruices, & du ſoin ve
eux. Retranche ceſte venalité qui y eſt entre
& que doreſnauãt la ſeule fidelité te les donn
Prenant la peine de te faire informer de l'ext

on de ceux qu'on te presente, & de leur vie.
:ste precaution y est bien necessaire, veu l'im-
rtance de leurs seruices, qui regardent ta per-
nne, & en icelle ton Estat.

Or mon grand amy, ie pense t'auoir ample-
nt informé de ce que tu dois faire au choix
s officiers de ta Cour: Il me reste à t'aduertir
ce que tu y dois euiter. Et à cecy pource qu'il
grande difficulté à recognoistre les hõmes.
y faudra vacquer exactement. Car la vertu
le vice, bien qu'opposez, si ont ils quelque
parence de conformité, s'ils tombent en sub-
ts, fins & malicieux. Sur tous le flatteur t'y
a infiniement preiudiciable, comme celuy
i portant visage d'amy, est le pire ennemy
e tu puisse auoir. L'homme estãt de sa nature
t amy de soy mesme qu'il escoute volontiers
ux qu'il pense luy seruir de bons tesmoings
probateurs de ses actions: & entre les hom-
s les Princes; pres desquels telle maniere
gens font plus de residence, Oyseaux de
)ye qui ne se rendent qu'aux lieux, ou ils
uuent dequoy rauir. Pour te garentir de
rs pieges; Ne prends pas plaisir que ceux
e tu approcheras de ton oreille, prennent
ie pour subiect de ton entretien. Les Prin-
ne sont que trop portez de ceste vanité, de
loir estre chatouillez par des louanges; &
t par la comme d'vn fort qu'ils se trouuent

le plus assailliz,& de la qu'ils leur font paroistr
leurs vices masquez de vertus opposees. S'e
stans fait commandement à eux mesmes d'ap
prouuer toutes choses, comme matiere pre
pre à toutes impressions. Les entretenans pa
ceste douce menterie en leurs vices, faut
de se bien congnoistre; Et pour auoir le iu
gement trop preoccupé de leur amour. Sou
uien toy de n'auoir pas tant d'esgard aux bie
disans,qu'aux bien-faisans,& fay plus de cõp
de ceux qui te diront librement leurs aduis,fu
ce à ton desaduantage, que des autres qui ap
plaudissent à tout. Car tres pernicieuse est ce
te flatterie qui cache la verité des choses,ou le
desguise au gré de ceux qu'elle veut seduir
Cela fait que souuent nous sommes plus obl
gez à nos ennemys qu'à ceux qui veulent sem
bler nos amys. De ceux la par la hayne qu'i
nous portent, nous aprenons quelquesfois
vray: de ceux cy iamais. Pour euiter la surpris
Il te sera bon de t'informer diuersement de
qui se passe; & en prendre les themes sur les si
jets qui t'auront esté rapportez. De tous ces a
uis tu en pourras recueillir quelqu'vn,sinon v
ritable, du moins vray semblable, sur lequel
formeras tes conclusions. Ainsi en ont fait l
plus grands Roys, ainsi en ay-ie fait,& nul s'e
peut garentir que par ce moyen. Mais s'il t'a
uient d'en descouurir quelqu'vn. Repousse

e ſorte, qu'vne autre fois il ne luy prẽne point
enuie de t'aborder. Tu n'en as que trop de
ls en ta Cour, & des principaux, & des pires,
e ceux qui ont fait vœu de ne cõſeiller iamais
u'à l'humeur où ils voyent le Prince porté. Ie
ſçay pour les auoir ouys de mon viuant. Car
m'en ſeruois par neceſſité) Et ie croy qu'ils
ont pas changé de methode. Fay leur ſentir
deſplaiſir que tu en as; ou qu'ils changent, ou
u'ils facent place à d'autres plus gens de bien.

Il y a encores vne maniere de gens à qui tu
ois empeſcher l'abord de ta Cour cõme d'vne
eſte de tant plus dangereuſe, qu'elle ne ruine
s ſeulement le corps, mais encores l'ame. Et
ſſi bien que le flatteur, ſ'introduiſt pluſtoſt es
lais des Roys qu'es cahuettes des miſerables.
e ſont les deuins, magiciens, faiſeurs d'horo-
opes, & prediſeurs de choſes futures. Telles
ens infames corrompent les ames les mieux
iſtes, & celles des courtiſans particulieremẽt,
omme plus portez à la licence que les autres
ommes par les appas ordinaires des Cours.
e laiſſans plus aiſement emporter à la curioſité
telles ſciences, qui ſont pluſtoſt doctrines de
ables que d'hõmes. Elles eſmouſſẽt les eſprits
dinaires. Eſtonnent les foibles, tellemẽt qu'ils
demeurent ſtupides, hebetez, & incapables
toutes functions. Pluſieurs Princes autre-
ent bien naiz ſ'y ſont perdus. Tu les dois de

tant plus esloigner, mon fils, que donner quel
que foy à telles charlataneries est preuue cer
taine de peu de courage, & d'vne ame reprou
uee de Dieu. *Aller pour les viuans aux morts*
A la loy & au testmoignage. Dict l'oracle sacré
Les cœurs genereux attendent tous euenemẽ
dẽ celuy qui les tient en sa main, qui les tourn
& les vire comme il luy plaist. La plus bell
science est celle qui nous apprend de reme
tre à sa conduitte, & nos personnes & nc
affaires, vn cheueu ne tombera point de t
teste que de son ordonnance. Il a compt
tes iours auant que tu feusses, & vn iota n
passera point de son decret. Ceste cor
fiance te fera viure content, sans chagrin
sans trouble d'esprit. Ou ceste vanité faict l
hommes miserables auant le temps, leur dor
nant des apprehentions de choses qui souuer
n'arriueront iamais. Et trouue qu'en cela èu
eu raison cest antien qui disoit la mort la plu
inopinee est la meilleure, s'il eust adiousté,
celluy qui est en la grace de Dieu. Car il est sar
doubte, que les siniſtres euenemens sont plu
aisement soufferts s'ils surprennent : que s'i
sont attendus Ou leur apprehention esbran
les plus hardis courages, testmoing le fils d
Dieu mesme voyant sa mort prochaine. C'e
pourquoy, il nest pas expedient d'en scauo
l'heure & vaut bien mieux la remettre en la v

nté de celluy qui tient les iours & les heures
n ſa main, & les diſtribue en telle meſure & a
ui il luy plaiſt. Banny donc mon fils, ceſte
eſte non ſeullement de ta Cour, mais du reſte
e ton Eſtat, peſte inutillé au bien & qui ne
eut faire que mal.

Les ieux de hazard ſont encores à bannir
e ta Cour, ceux qui la ſuiuuent ſont aſſez por-
z à la desbauche ſans cela. C'eſt exercice ne
iét rien ny a la diſpoſition ny a la grace, en-
res moings à la ſanté. Au contraire il la trou-
e par l'ardeur de ſa paſſion. Ses effects ſont
eurtres, blaſphemes auarice pauureté, trom-
rie, & en fin quelque miſerable yſſue de vie.
tu le veux chaſſer (comme ie te le conſeille)
t'y adonne point. Fay ſentir à ceux qui y
nt enclins, le deplaiſir que tu as en ceſte ex-
cice. Gourmandes les. Ton exemple leur
uira plus a s'en corriger, que quelques re-
onſtrances ou chaſtiemẽs qu'on leur en peut
re. Ce faiſant tu feras pour eux & pour toy.
our eux, en ce que tu leur conſerueras leur
en, qu'autrement ils diſſiperoient, & ſeras
ùſe qu'ils s'emploieront a quelque exercice
us conuenable & plus honorable à gens de
ir condition. Pour toy, en ce que conſeruant
ir bien. Il te leur faudra moings fournir: Le
ince eſtant le recours ordinaire à leur neceſ-
é. Pour les diuertir occupe les. Loiſiueté des

cours eſt la mere nourrice de tels vices. Si l
eſprits ne ſont entretenus du bien, ils ſe laiſſer
aiſement emporter au mal. Outre l'vtilité q
t'en reuiendra. Ils te feront honneur, & ſe trou
ueront plus prompt & appareillez à te ſuiure
& ſeruir en temps & lieu ſans interruption. E
loignes en donc ceſte racaille de gens, qui n
viuent que de la facilité d'autruy à ſe laiſſer p
per: Ne les eſloigne pas ſeulemẽt, mais chaſt
les exemplairement. Ie confeſſe auoir eſté tro
indulgent à la tolerãce de ce vice: l'en attribu
le deffault à mõ aage caduc, qui ne me permo
toit plus tout autre diuertiſſement. Si n'ay-
pas laiſſé d'en blaſmer l'exces, en ceux que i'y
veus trop actifs, force ſeigneurs qualifiez s'
trouuent incommodez, qui euſſent peu de le
bien te faire honneur, qui ſont à preſent co
traincts par les grandes debtes qu'ils ont cre
vendre & engager leurs terres à la hõte de le
maiſon. Leur neceſſité ne te ſera que deſpen
Fay donc ce meſnage pour eux & pour toy.
ne ſera pas le moindre coup que tu puiſſe fai

Ayant ainſi diſpoſé, mon cher amy, ta p
ſonne, ta maiſon, & les officiers de ta Cour. I
ſera autant que tout cela neceſſaire, d'eſtayer
bon ordre au dedans, par vne auctorité qui
conde la tienne, & en ſoit comme les pilotes
arcsboutans. Car bien que tant de bonnes q
litez qui reluyront en toy ſoient vn fort moy

ur conſeruer les choſes en l'eſtat que tu les
ras rãgees; ſi eſt-ce qu'il eſt malaiſé que l'har-
onie en ſoit telle, qu'il n'y entre quelque faux
cord, qui non corrigé les pourroit en fin re-
ire à vne entiere diſſonance. Correction ne-
tmoins, qui par le temps & les occurrences,
oit pour n'eſtre pas bien receuë de toy. De
rte que pour euiter ces inconueniens, il t'eſt
ſoin de tellemẽt departir ton auctorité, qu'en
rtains cas tu en vſes abſolument. Et en d'au-
es que tu la ranges à certaines meſures qui ne
iſſent eſtre paſſees pour t'eſtre en excuſe val-
ble contre tous. Or, mon fils, il n'y a en Frã-
que tes Parlemens qui te puiſſent ſeruir en
la, Comme ceux, qui en la diſtribution de la
ſtice repreſentẽt la Majeſté de ta perſonne &
ton ſceptre. Sur leſquels de toute ancienneté
s Roys tes predeceſſeurs ſe ſont deſchargez
s affaires generaux de l'Eſtat: pour les aſſub-
ttir ou du moins les faire paſſer par l'alambic
ces ordres. Treſſagement. Car par le moyen
ceſte eſpreuue, ils ſe ſont aſſeurez que piece
elconque, ny fauſſe ny eſtrangere y ſera re-
uë: & que le blaſme ſi aucun y peut eſtre, ne
ur en ſera point imputé. C'eſt pourquoy,
on fils, il t'eſt beſoin (enſuiuant les loüables
uſtumes de tes anceſtres) de donner tel lieu
l'auctorité de ces corps es choſes qui regar-
nt les priuileges & prerogatiues de ton Eſtat

& ton auctorité royalle, qu'il ne luy soit faict
bresche. Mais que la liberté leur soit laissee de
les iuger selon les loix. Ne permettant qu'ils
soient violentez en leurs deliberations: ny la
grauité de leurs charges mespriſee. Te souue-
nant qu'elles ne peuuent receuoir coup, qui ne
redonde sur toy ny atteinte qui ne te touche.
Chastie rigoureusement quicõque l'osera sans
esgard. Car qui par mespris brise la figure: il en
fera quelque iour autant s'il peut a la verité.
Mais aussi es choses iustes & communes, il te
sera besoing de les faire obeir comme subiets.
Et ne permettre que soubs ombre de ceste vo-
lontaire soubmission a laquelle tu te rengeras
ils abusent de ceste puissance concedee au pre-
iudice de la tienne supperieure. Sois le premier
iuge de la qualité des affaires, mais iuge equi-
table, retenant à toy ce qui sera tien, & ren-
uoyant pardeuant eux ce qui sera de leur co-
gnoissance.

Voila, mon enfant, ce que i'estime necessaire
pour donner entree à ton bien, à ce grand bien
qui t'est preparé. Bien toutefois qui ne sera pas
entier s'il finist en toy, tu en dois souhaitter la
duree immortelle, & le sera par le moyen d'vne
femme, sage & modeste, qu'il te faut establir en
ta maison, comme le principal meuble qui luy
deffaut encores, pour te laisser des regettons
qui puissent à l'eternité reuerdir, & donner au-

il;

de France vn eſtre immortel en ta maiſon.
e neſt pas mon fils vn petit ſecret d'en ſçauoir
ire le choix. Bien que les Princes ne ſoient
s tant obligez à leurs foibleſſes que les autres
ommes, ſi eſt ce que s'ils n'en reſſentent les
commoditez, ſi font bien quelquesfois leurs
fans & leurs ſubiects, qui les doit inuiter de
y eſtre pas moins circonſpects, & diligens ob-
uateurs. Ceux qui penſent eſtre bien ſages
monde, obſeruent trois choſes. Que la per-
nne ſoit capable: Qu'elle ſoit de maiſon ſorta
e & que ſi on luy donne à diſner elle apporte,
mme on dit, dequoy ſoupper. Ce ſont là les
alitez requiſes es mariages, pour ne tirer
int de repentir. Bon és maiſons priuees qui
t beſoin du luſtre & des facultez d'autruy
ur ſe rendre recommandables. Pour moy, ie
les tiens pas toutes trois neceſſaires au Prin-
Et que quand l'vne des trois manqueroit il
tournaſt à preiudice. La premiere l'eſt en
ites ſortes : Car en vain ſe marie on ſi la ca-
cité d'engendrer y manque, puis que c'eſt la
ncipale fin du mariage. La ſeconde eſt bien
nte, & y doit eſtre deſiree: mais plus par ſou-
t que par neceſſité. La troiſieſme eſt indiffe-
ite, ſi ce n'eſt que le public y receuſt aduan-
e. Car il faut preſuppoſer que le Prince dont
arle eſt vn grand Roy, qui n'a pas beſoin du
ours d'autruy pour entretenir les deſpences

de sa famille. Ie veux donc inferer de là, mon fils, qu'il t'est besoin de rechercher vne femme capable. (Car sous ce mot ie comprẽs la vertu & les autres qualitez qui luy sont requises) que te puisse donner de beaux enfans. Pour la maison tu l'y doibs aussi desirer, mais sans t'y arrester par trop, tu as de la gloire assez de ton chef sans en esperer des qualitez d'vne femme, tu en as assez pour toy & pour elle. Pour le bien si tes limites ne s'en estendent, ie ne voy pas qu'il soit beaucoup requis. Celuy qui ne consist qu'en deniers ne profite pas, Il est aussi tost dissipé que touché. Ie te conseille donc si les trois ne se peuuent rencontrer en mesme subiect vtilement en toutes sortes, de te contenter de celuy de la capacité, & y adiouster ce quatriesme que ce soit le biẽ & le repos de ton Estat. Pourueu toutefois que celle que tu voudras honorer ne soit pas de lieu si abiet que tu en peusses estre mocqué. Car il ne faut pas doubter que les enfans ne retiennent beaucoup de la nature de leurs parens. Le Lion engendre le Lion : & ne se void point sans monstruosité que le tiercelet d'autour face des buzes. Il te la faut donc de noble condition, pour engendrer en elle des enfans de noble courage. Abraham commande à ses seruiteurs de prendre femme pour son fils Ysaac, des filles de son peuple, & de la maison de son pere. Ie t'en f

ois volontiers autant, mon fils, pour le repos
e toy: & de ton Eſtat. Les alliances eſtrange-
s ne luy ont pas touſiours bien reuſſi. Ceſte
ontrarieté de natures en altere ſouuent l'har-
ionie: par les inconueniens qui en ſuyuent
u en as nombre d'exemples domeſticques.
hoiſi la donc, mon fils, dans ton propre Eſtat.
u le peux dans ta maiſon. Et ſes alliances ne
ront pas moins illuſtres que tout autre, s'ils
e le ſont d'auantage: Au moins en tireras tu
e fruict, que ton Eſtat ne ſera eſmeu d'autres
ouuemens que des ſiens propres; qu'il ſera
rui de meſmes cœurs & meſmes langues; &
iiteras les accidens qu'il peut encouurir ſous
ne puiſſance eſtrangere. Pour le temps que tu
dois faire, ie le laiſſe à ta diſcretion. Neant-
oins ie te conſeille, que ce ne ſoit pluſtoſt d'v-
e couple d'années. Il ſera meilleur & pour ta
nté, & pour ton Eſtat. Cependant fortifie toy
e corps & d'eſprit: Affin que l'eſlection que tu
n feras, ſoit & ſelon ton cœur, & au contente-
ent de tous tes peuples. Et pourtant, mon
ier ami, Reiette celles de la maiſon d'Eſpagne
ii t'ont praticquees auant le temps, comme
en fort preiudiciables à l'hõneur de toy & de
Couronne. Te ſouuenant que quiconque
s a conſeillees, à plus vizé à ſon particulier in-
reſt, qu'au tien. Que ſon but principal eſt de
oubler ta maiſon, ou celles de tes alliez. Sou-

uien toy, mon fils, que tu és Roy de France
Roy tres-Chreſtien, (O! les belles qualitez
Mais de ſurcroiſt fils de Henry le Grand l'hon
neur des Roys. Ces tiltres ne portent ils pas ſu
le front la vertu & la gloire? Et ou ſont ils, ſ
pour vne femme tu prends la loy de tes enne
mys? & quels peuuent eſtre tes ennemys qu
ceux qui iouyſſent ton bien? Et quel bien peu
eſtre tien, ſi celuy la ne l'eſt qui t'eſt laiſſé de te
peres? Et quelle loy de tes ennemys? Renonce
à toute ſucceſſion future ou ta femme pourroi
arriuer: Et quels ennemis qui iouiſſent ton bie
Toute la maiſon depuis ſix vingt ans. Et que
bien? Outre tant d'autres Couronnes. Celle d
Nauarre, l'antien patrimoine de tes anceſtres
Non, non, (mon fils) ne degenere point. Q..'
ne ſoit pas dit. Que les attraits d'vne femm
puiſſent plus en toy, que l'eſclat de tant d
Couronnes Le deſaduantage eſt plus gran
que de moitié de iuſte prix. Il les faut reprendr
ou mourir en les recouurãt; Ou du moins vze
de repreſaille ſur choſe equipolente. Souuie
toy que ceſte nation ne butte qu'à ſon accroiſ
ſement, que ſon deſir ne ſe borne point; qu
ſon ambition ne ſe termine point: & que quel
que bonne mine qu'elle face, elle ne cherch
qu'à deuoret. O! la belle choſe à veoir qu'v
Eſpagnol morgant dans ton Louure. Croy
moy, que s'il y entre, il t'en chaſſera s'il peut

u eſt la memoire des choſes paſſees ? Ne ſe uuient on plus en France de tant de bouraſ-ues qu'ils ont eſmeues ? fait on ſi peut d'eſtat e mes ſueurs & de mes peines? que ma chaſſe ur ſerue de route pour retourner au giſte d'où les ay chaſſez ? Contente toy, mon fils, de es eſpreuues, & receuant le conſeil que ie te nne. Va en ta maiſon, & de la prens y vne mme qui ſoit mere fertille de nombre de aux enfans pour eſtre dignes ſurgeons de ſi lle plante.

Or, mon fils, encores ne ſera ce pas tout d'a-ir policé, ta perſonne & ta maiſon, de l'auoir urueue d'heritiers dignes de toy, & de tout qui peut eſtre vtile pour l'vſage de ceſte vie mporelle, ſi tu ne trauailles auſſi de la regler munir des choſes ſpirituelles, de tant plus ne-ſſaires en ton Eſtat, que ſans elles il ne peut bſiſter, ny toy heureuſement le commander. ar *ſeruir Dieu c'eſt regner*. Outre que l'homme eſtãt au monde que pour le cognoiſtre. Il eſt en raiſonnable qu'il s'y employe, & recher-e les moyens de le bien faire, & ces moyens ſe trouuent qu'en la volonté contenuë es nctes lettres. Dieu voulant eſtre ſeruy, non on les imaginations des penſees de l'homme ais ainſi qu'il luy preſcript en ſa loy, qui eſt la lle regle de toute pureté & ſainɛteté. Or ce uice ne peut eſtre qu'vn. On peut biẽ s'eſcar-

ter du but en diuerſes ſortes, mais il ne ſe peu
donner dedans que d'vne ſeulle. Auſſi ſe peu
on bien eſgarer diuerſement de la voye qu
meine à Dieu : Mais pour y aller droictemen
il ne ſe peut que par ceſte routte. Obligé don
autant que tu dois eſtre jaloux de ton ſalut, d'
entrer pour ne t'en departir que tu ne ſoys par
uenu à ceſte Chanaam celeſte (ou elle aboutiſt
qui t'eſt preparee des les fondemens du mond
Neantmoins Dieu ayant permis contention &
debat entre tes peuples, pour la verité de c
chemin: les vns pour vne routte, les autres pou
vne autre, à meſme deſſein, toutesfois de but
ter à ceſte Cité permanente à iamais. Il t'e
grandement neceſſaire (toy mon fils, qui e
eſtably Paſteur de ton peuple) de trouuer v
moyen de l'y adreſſer, afin qu'il ne vague plu
errant ſur ces doubtes. Tu luy dois cela comm
ſon Roy, comme tres-Chreſtien, ſi tu veu
eſtre eſtimé digne du tiltre que tu portes, &
de la pieté de tes anceſtres. Et encores pour l'a
mour d'eux meſmes. La foy eſtant le lien qu
l'eſtreint auec toy, le ciment qui l'vnit, & d
pluſieurs corps n'en fait qu'vn, par ceſte harmo
nie du legitime commandement du Roy & d
la volontaire obeiſſance du ſujet, tant celebre
en la loy de Dieu. Cela, mon fils, te doit eſmou
uoir, ſi tu veux l'obeiſſance de tes peuples, d
faire qu'ils la rendent premierement à Dieu

ar ils ne te la doiuent que par dependance de
lle là. Pour y paruenir dõc, l'vſage des antiẽs
ns Roys de Iuda ne te ſuffiroit pas, qui depu-
ient leurs Princes auec des Leuites porteurs
la loy de Dieu, pour inſtruire ſelon icelle les
itez de Iuda. Et ceſte loy eſtoit la voye par
quelle ils deuoient cheminer, voye non con-
ſtee. Puis qu'il y a contention, Il te faut vzer
vn expedient plus ſolemnel, & celuy la ſeroit
1 concile libre, conuoqué & aſſemblé de ton
ctorité, de perſonnes priſes de toutes les Pro-
nces de ton Eſtat. Perſonnes de probité & ca-
cité ſinguliere. Ie dis expreſſement des pro-
nces de ton Eſtat. D'autant que ie ne trouue-
is pas bon, qu'aucuns autres y fuſſent admis.
pluralité des nations, & par conſequent des
meurs & conditions n'y pourroient cauſer
ie du deſordre & de l'altercation. Auſſi que
n royaume eſt aſſez fecõd en perſonnes de la
alité requiſe ſans en emprunter ailleurs. Mais
urce qu'en ce beau deſſein tu ne doibs viſer
'à trouuer la verité & bannir le vice. Tu de-
as receuoir en ce Concil, ceux d'entre tes ſub
s qui conteſtent la verité de ce chemin cõtre
foy receue & approuuee en ton Eſtat, afin
ie leurs raiſons examinees auec vn eſprit de
ix & de douceur, on priſt ſur le tout des reſo-
tiõs plus ſainctes & plus iuſtes. Mais encores
autant qu'il ſeroit à craindre que par trop

d'inegalité au nombre, l'erreur fuſt auctoriſé par la multitude. Ie ſerois d'aduis qu'il y fuſt gardé vne telle proportion, que toutes choſes y fuſſent equitables. Car ainſi il ne ſe pourroit faire que Dieu preſident en ceſte aſſemblee. (Comme il feroit ſuiuant ſes promeſſes) il ne ſ'en tiraſt le bon fruict qui ſ'en peut eſperer. Ie ſçay bien qu'on t'alleguera ſur ce deſſein, Les Conciles qui ont eſté cy deuant conuoquez: & entre autres celuy de Trente dernier, comme guides ſuffiſans à bien conduire. Mais ayãs eſté accuſez de pluſieurs deffauts, & les parties contendantes non ouys. Il te ſera facile de parer ce coup. De dire auſſi que ſa Saincteté trouuera mauuaiſe ta procedure, comme faite contre les formes & au preiudice de ſon auctorité. Ie ne le croy pas, il eſt trop equitable, & trop ſoigneux du ſalut des hommes: quand meſmes il ſçaura que toutes choſes aurõt eſté eſprouuees à ceſte ſeule pierre de touche de la parole de Dieu. Mais quand il le feroit, tu as en main vne infinité d'exemples domeſtiques pour le ſatisfaire: & luy faire voir que ce ne ſera point vn attẽtat nouueau, mais vn priuilege né auec ton Egliſe, qu'elle a pris dés ſon bers par l'emprunt qu'elle en a faict de l'Egliſe primitiue. Et de faict entre pluſieurs autres, tu luy en pourras produire vn conuoqué à Clermont ſous Theodebert. Vn autre à Orleans ſous Childebert. A Tours ſous Cherebert.

erebert. A Soiſſons ſous Pepin. A Aix la
ppelle à Saltsbourg ſous Charlemaigne.
Mets à Thoul à Attigny, ſoubs Charles le
uue. A Bourges ſous Charles VII. & de
ueau en la ville de Tours ſous le Roy Louis
. pere du peuple. Eſquels Conciles les cho-
qui ont eſté traittees, ont eſté auſſi bien re-
es & executees, que ſi elles euſſent paſſé par
decrets d'vn Concil vniuerſel. D'ailleurs
ſans ces precautions la liberté qui y eſt re-
e pourroit eſtre reuoquee en doute par les
ugez du paſſé, qui en empeſcheroit l'entier
ompliſſement.

n ce Concil ie voudrois que tout ce qui eſt
trouers en la Religion fuſt diligemment
miné ſans exception. Et en ſuitte du ſeruice
Dieu, celuy qui eſt deub aux Roys, afin de
r le ſcrupule que le temps pourroit auoir
né en quelques eſprits malades, ſur la diſtin-
n des puiſſances ſpirituelles & temporelles:
mon fils, comme vne abiſme attire vne au-
biſme: auſſi ſ'eſtant introduit par l'antien-
quelques doctrines erronees & ſuperſti-
ſes dans ton Eſtat, il ſ'en eſt gliſſé de nou-
vne autre qui te regarde de tant plus per-
euſe, que ces dependances frappent ta per-
ne & ta ſouueraineté dans le cœur. Doctrine
le diable a ſemee en ce temps à la ruine &
aſtation des puiſſances ſouueraines, ſoubs
exte de pieté & religieuſe obeiſſance. Et

ceſte doctrine, mon fils, eſt celle là qui veut a
ſubiettir les Couronnes temporelles aux ſpir
tuelles. Les Princes ſouuerains aux Pontif
Romains. Encores que le premier de tes droi
& le plus auguſte, ſoit celuy là. Que ta Maieſ
Tres-Chreſtienne, en ce qui eſt du tempore
circonſtances & dependances d'iceluy, ne rec
gnoiſt en ſon royaume ny ailleurs, ſuperiori
quelcõque que celle qu'elle tient de Dieu ſeu
Et n'appartient à homme du monde qui viu
ou clerc, ou lay, d'y mettre la main, directem
ou indirectement, de plain droict, ou par acce
ſoire du ſpirituel, en tous cas, ou par extenſio
de neceſſité, ny generalement en quelque m
niere que ce ſoit. Et ce droict, mon fils, eſt
beau & ſi puiſſant, que quelque foudre qui m
nace ton Eſtat, elle ſe trouue auſſi toſt diſſipe
qu'apparuë. Et peut-on dire veritablemẽt, q
c'eſt la vraye ſubſtãce, par le ſecours de laqu
le il eſt paruenu à ceſte grande vieilleſſe. Near
moins (bien que par le courage & la fidelité
ton Parlement) on n'oſe choquer ce droict d
rectement. Si eſt-ce que par voyes obliques,
Cour de Rome s'eſt de temps en temps eſſay
d'y faire breche, tantoſt ſous vn pretexte, pu
ſous vn autre, (& iuſques icy ſans effect) con
nuant encores d'vn meſme fil ce deſſein, qu'e
trame de tant plus finement, qu'elle declare
de bouche & par eſcrit, qu'elle ne pretend ri
ſur le temporel ny les Couronnes des Ro

nais y adiouſte ceſte condition, ſinon (ainſi que lepuis peu a voulu deſguiſer vn certain peintre nouueau qui n'a point de nom, en ſon Image le la Frãce preſentée aux Eſtats.) *Qu'entant qu'il s dirige comme moyens qui doiuent tendre à leur raye fin, qui eſt la gloire de Dieu, appartenant au ape comme chef de l'Egliſe de veiller ſur le trouveau qui luy eſt commis, & dont les Roys ſont repuz ouailles, comme leurs ſubiects, afin que nulle imieté ne s'eſtabliſſant, le throſne du fils de Dieu ne it renuerſé.* Si bien que ſous vmbre de ceſte iſtinction, il en arriueroit cecy. Qu'autant de ois que ſa ſainteté iugera en tes actions, la loire de Dieu intereſſee, (& elle le ſera autant e fois que preoccuppé de ſa paſſion, il en à uelquesfois eſtant homme,) ou de quelque utre eſtrangere) il te voudra mal. Il luy ſeroit oiſible d'vzer contre toy de ſes cenſures, & our te renger à ſa raiſon, interdire ton Royume, le donner au premier occupant, & diſenſer tes ſubiects, du ſerment de fidelité qu'ils doiuent (qui ſont moyens par leſquels il endnd les diriger.) Et ainſi de Roy que tu eſtois, deuiendrois homme priué, & apres immoble à la furie du premier venu, & voila ou eſte doctrine te mene, s'en ſont les degrez: lais afin que tu voye que ceſte gloire de Dieu etendue, n'eſt qu'vn maſque à la defformité e ce pouuoir. Enquoy eſtoit la gloire de Dieu tereſſee quand le Roy Louys XII. fut ex-

communié par le Pape Iules II. eſtoit il que
ſtion d'autre choſe que de la deffence du Di
de Ferrare que ce Pape vouloit opprimer ſou
pretexte d'vn impoſt leué par ledit Duc, ſan
ſon auctorité, duquel neantmoings il luy o
froit la raiſon en toutes ſortes ? Ce ſont cou
leurs viues, mais faulx traicts ; qui entrent c
pendant quelquesfois ſi auant és eſprits foibl
qu'ils y trouuẽt lieu de veritez. C'eſt pourquo
treſſagement ez Eſtats que tu as conuoque
Ceux du tiers Eſtat t'auoient ils requis, que ce
article paſſaſt pour loy fondamentale : Et n
ſçay pas qui en empeſche la publication. Veu
tu faire hommage à quelqu'autre qu'à Dieu
ceſte Couronne que tu ne tiens qu'en precai
de luy ? Te l'ay-ie laiſſee pour la diuiſer &
rendre feudataire ? Ne vois tu pas que c'eſt fai
place à vne autre puiſſance que la tienne, & o
urir la porte à la licence quand l'occaſion ſ
preſentera ? Veux-tu plus donner à l'ambitio
d'aucuns de tes ſubiets, qu'a ta ſeureté. Et q
la marmite briſe ton ſceptre ? Ne vois tu pas
ceſte doctrine m'a conduit ? Et ſi tu ne crai
meſme rencontre pour toy : fay le pour to
peuple ? Non, non ; mon fils, ceſt article eſt tro
important pour eſtre mis à nonchaloir. Ie
conſeille pas ſeulement de le faire paſſer
plaine aſſemblee d'Eſtats : mais encores que
ſoit l'vn des principaux articles qui ſe traicte

ment deffendu, comme estant du droict diuin & humain.) Et que le decret qui en reussira tiẽne lieu de loy fondamentale & inuiolable à iamais. En execution duquel tu deuras cõmettre certains graues personnages par les prouinces ez mains desquels tous Eccleſiastiques, Colleges & communautez, seront tenus de iurer l'obseruation dudit decret. Et qu'à l'aduenir nuls puissent entrer en la iouissance d'aucuns benefices, sans au prealable auoir fait le mesme permẽt es mains de tes officiers des lieux. Dont seront retenus actes pour y auoir recours, & où aucuns seroient refusans: qu'ils fussent priuez de leurs benefices, & bannis du royaume cõme estrãgers, & ennemis de l'Estat. Mais ne t'estonne pas du bruit qui s'en pourra faire. Il passera. Que cela te suffise, qu'estant iugé par les suffrages de ce Concil il sera iuste, & partant necessaire & faisable. Et s'il est besoin de force pour l'authoriser, les tiennes vnies seront bastantes: voire quand l'Europe seroit coniurée. Au reste ne regarde iamais ces ingrats pour qui i'ay tant faict, que i'ay tant honorez, qui m'en retribuẽt à present en toy vne si miserable recompence, & preferẽt le lustre de leur escarlate & la vanité de leurs passions au salut de leur Roy, du fils de leur bien-faicteur. Que leur memoire te soit à iamais odieuse, & te souuien que quelque empeschement ou opposition qu'ils y ayent faicte

Cette doctrine est sainte, iuste, equitable.

Pour les autres reglemens à faire en ce Co
cil, ils dependront de la neceſſité qui en ſera iu
gee par les conuoquez, touſiours à ceſte fin d'
ſtablir ceſte vnité de doctrine, tant ſaincte
deſiree de ceux qui ont l'ame eſpriſe de pie
enuers Dieu, & de charité enuers leur prochai
Mais d'autant que ceſt ouurage n'eſt pas d'v
iour. Ie ſuis d'aduis en attendant l'heure qu
Dieu y a preſcripte. Que tu maintiennes le
vns & les autres des contendans, (ſous l'auct
rité de tes Edicts) en la profeſſion qu'ils fo
de le ſeruir, bien que l'vn ou l'autre contraire
la verité. Mais la foy eſtant vn don de Dieu, C
ſeroit en vain d'en preſſer la grace par la forc
La pieté eſt vn deuoir de l'hõme enuers Die
ſur lequel le bras de la chair n'a que voir. C'e
vſage ne te ſera pas ſeulement imputé à iuſtic
mais encores à profit & vtilité. Et la principal
ſera que tu verras ton Eſtat florir en vne lõgu
paix, de tant plus floriſſante, que ſouſtenuë
l'amour de tes peuples vers toy, & de l'vnion
bonne correſpondance entre eux, qui te ſero
des forces inuincibles & toutes preſtes, à opp
ſer aux incurſions de tes ennemis : & au
promptes & appareillees à leur courir ſus,
l'honneur de tes commãdemens les y conui
Honore les indiferemment des charges de to
Eſtat, & en toutes tes actions parois eſgal ve
eux. Teſmoigne leur meſme confiance en to
tes choſes. Outre que ce leur ſeront autant

rbons bruſlans ſur leurs teſtes, qui les con-
eront d'ardeur & de zelle à ton ſeruice. Par
exemple il ſe porteront à meſme indiferē-
entr'eux. Ie ſçay qu'en vaut l'aune par ma
ticque qui me fait t'aſſeurer que tu trouue-
en ceſte procedure, plus de ſeureté qu'au-
ment, ſi tu la ſçay meſnager comme il faut.
ſte diuerſité bien conſideree & bien condui-
, eſtant vn fort inexpugnable, pour la def-
ce de ton auctorité contre qui la voudroit
ranler. Ces deux corps, bien qu'vn en toy,
nt ils infiniment diuiſez en foy, & par ceſte
iſion; eſloignez d'intelligence hors ton ſer-
e. Si bien que quelque vent qui te batte, tu
irras par ce moyen, te mettre à couuert de la
peſte, & en diſſiper les nuages. S'il eſt
meſtique par ton auctorité, & leur op-
ition : Si eſtrange par leur vnion & cor-
pondance. Vn foudre, vn mauuais vent
ant du coſté de Rome, en peut cor-
npre vne partie. (Et de la il en vient
elquefois de violents & peſtiferez.) Mais
itre qui n'eſt point abſtrainte, a autre obli-
ion que la naturelle vers toy, ſera touſiours
yne, & touſiours preſte pour en purger a-
toy l'infection. Bien apropos s'en ſeruit
n prede ceſſeur en la derniere desbauche de
peuples : Ou ie puis dire que ſans mon ſe-
irs ſon eſtat couroit vne fortune bien peril-
ſe. C'eſt pourquoy mon fils il t'eſt grande-

ment neceſſaire de te confirmer en la maxim
que i'en ay appriſe par mon experience (que t
as prudemment ſuiuie iuſques icy) ſi tu veu
te maintenir en l'auctorité de ton ſceptte. Mai
d'autant que ceſte harmonie, ne ſe pourroit a
ſement conſeruer, ſi tu n'eſgalle en quelqu
façon ceſte grande diſproportion qui eſt entr
eux en aduantages; Tu deburas fauoriſer l
plus foible, autant qu'il ſe pourra raiſonnable
ment affin qu'il ne ſoit ſuppedité & gourmand
par le plus fort, & pour le faire ſans t'incom
moder, ny alterer le cours de ton regne. Con
tinue leur les aſſeurances que ie leur ay accor
dees a ceſte fin: Ie te ſeray caution pour eu
qu'ils n'en abuzeront iamais. Ce ſeront touſ
iours tes villes gardees ſoigneuſement par te
ſubiects, eſquelles ton auctorité ne diminuer
point. Et leur ſeront neantmoings des gage
aſſeurez de ton amour & bien-veillance ver
eulx, fermant l'oreille a tous ceux qui t'en vou
droient donner des deffiances, & aux conſeil
des autres qui te voudroient perſuader que l
goire de Dieu & ton auctorité y ſont bleſſees

Ce faiſant mon fils i'eſtime que tu n'aura
rien obmis de ce qui eſt de principal a faire e
ton eſtat pour la fin ou tu doibs aſpirer qui e
d'en regler la conduitte & le porter à la paix. I
t'en faut maintenant fortifier le deſſeing, pa
l'amitié & bonne intelligence que tu doib
nourrir auec tes voiſins, afin que reglant & pa

ant le dedans tu n'en ſois empeſché ou di-
ty du dehors. Mais que ceſte generalle con-
de, te ſoit vn ayde vtille, pour l'accompliſ-
ent de ce ſainct deſir. La premiere & la der-
re periode mon regne, n'a tendu que la, de
laiſſer vn parfaict ſeminaire, & en conſola-
n, & en ſupport à tes neceſſitez que tu dois
tiuer auec ſoing: mais auſſi auec prudence
ur ne donner pas tant à la perfection de telles
itiez, que ta gloire y receuſt preiudice, &
eſtat perte ou dommage. Or mon fils, il
t que ie te confeſſe. Qu'entre les alliances
e ie tay contractees: Ie t'en ay laiſſé de deux
tes: toutes neantmoings auec ferme volon-
de les conſeruer entieres, & n'en enfraindre
promeſſes: toutesfois comme leurs cauſes
t eſté diuerſes. Les vnes fondees ſur l'amitié
turelle les autres ſur les bien faicts receus, &
autres ſur la neceſſité: Auſſi en ay-ie chery
cquiſition à l'eſgard de leur merite, & veux
n que tu face le meſme. Mais les vnes eſtans
is obligatoires que les autres, il eſt raiſon-
ble & iuſte que tu ſuiue la nature de leurs
ntrats. Outre qu'en ceſte diſcretion, tu n'as
s à contenter ſeulement tes affections parti-
lieres, il t'y faut conſiderer les publiques, non
lemẽt la paix de ton Eſtat, mais l'vniuerſelle,
is que tu es reſerué à ceſte fin. Pour en faire
e equitable difference qui ſe puiſſe rapporter
bien commun de la republique Chreſtienne.

Tu as a obſeruer tes alliez, leurs natures, leu
puiſſances, le but ou ils peuuent tendre, les a
parences, & ce qui en peut reüſſir; affin que
ceſte conſideration, tu puiſſe tirer les conieć
resvray ſemblables de ton debuoir, pour entr
aux veritables. Or tu és allié de l'Eſpagnol, c
Langlois, des Allemans, des Flamans, des Sui
ſes, des Potentats d'Italie. De tous leſquels t
és enuironné. Conſidere qui de tous ceux
peut eſtre capable d'entreprendre ſur ſes con
pagnons, & d'humeur de le faire. Le Roy d
la grand Bretagne ſe contente de ſes limite
Les Allemans ſont diuiſez en pluſieurs princi
pautez releuans de l'Empire, non tellemer
vniz qu'ils vouluſſent de commune main, am
braſſer vne conqueſte a leurs deſpens pour l
republicque; chacũ deux en particulier incapa
ble de le faire pour luy. Les Flamans ont aſſe
d'affaire chez eux. Sans muguetter l'autruy. Le
Suiſſes ſont pacifiques, contents de leur libert
diſtints en pluſieurs petites Republiques, par
ticulierement impuiſſantes d'acquiſition. Le
Potentats d'Italie de meſme & de plus diuiſez
Si bien que de tous ceux la, il ny a point d'ap
parence qu'aucun puiſſe attenter ſur ſon voiſi
Il ne reſte plus que l'Eſpagnol qui le puiſſe eſtr
& d'humeur, & de puiſſance. Qu'il le ſoit d'hu
meur. C'eſt la voix des nations, & les effects l
teſmoignent. De puiſſance il eſt grand, il eſt ri
che. Il a de grands Eſtats par tout, il le peut e

talie comme Roy de Sicile, de Naples, Duc de Milan. Protecteur de Gênes, Ez pays des Estats, omme en pretendant la seigneurie, Comté de Flandres & autres prouinces y iointes. En Alenagne, fauorisé de l'Empereur son parent, de sa naison. De sorte que ce seul Prince est celuy l'où peut venir le trouble. Et seul à craindre. Le Roy de la grand Bretaigne qui ne luy cede oint, ne le craint pas: fortifié & de sa puissance ropre, & de l'assiette de ses Isles. Mais pour les utres qui sont en terre ferme, enclauez dans es terres: ils ont sujet de crainte. Et de faict, il commẽcé en Allemagne, il poursuit en Italie, & verra-on auant que le ieu se departe, qu'il oudra continuer en Flandres, & acheuer en rance (s'entend si on le laisse faire.) Mais, mon her amy, il te faut bien garder d'attendre cela. Ze de ceste maxime d'Estat tres-asseuree, qui eut. Que le plus foible voisin soit secouru cõre le plus fort, pour diuertir sa ruine, de peur ue le victorieux accreu par le debriz & aneaniſſement des petites puissances, il vienne à enloutir les plus grosses. Or mon fils, entre les rinces Chrestiens capables d'empescher ses esseins, tu es celuy là qui le puisse plus commodement comme assis au milieu de tous ces euples. Et comme tu le peux commodement our eux. Tu ne le doy pas moins vtilement our toy. Car si ta grande puissance ioincte à la eur les conserue: Toutes les leur petites (mais

grandes vnies) ne t'asseurent pas moins. Et bien que trespuissant, si est-ce que leurs amitiez te sont vtiles. Obligé de plus d'en cherir la faueur par l'assistance que i'en ay receuë en mes plus grandes necessitez, contre le mesme ennemy qui les assault. Obligé, dis-ie, à peine d'ingratitude, de leur rendre ce qu'ils m'ont presté. Te souuenant que s'ils estoient corrompables à ton preiudice, il seroit auſſi prest d'en auoir cõtre toy que contre eux. De sorte, mon fils, que ces considerations poisees, c'est à toy à te resoudre de quelle part tu dois tendre. Resolution de tant plus aisee que toutes choses panchent de leur costé. Le debuoir, les maximes & ton bien propre. Il est vray qu'on dira que tout cela ne te regarde point. Et que ces doubles mariages qu'on ta praticquez en ceste maison, te garentissent de toute aprehention de sa part. Comme si tu n'auois à considerer que ta seureté presente, sans aucune solicitude de l'aduenir. Et moy, ie te dis que ce ne t'est pas assez de l'establir pour ton viuant, si tu ne le fais auſſi pour tes enfans. Et elle ne le peut estre pour eux asseuree, qu'en la subsistance de tes voisins: qui pourroit estre aneantie par ta conniuence, & en fin leur ruine fondre sur la tiẽne. Car bien que tu t'en peusses garantir pour vn temps par le nœud de ces alliances. Iceluy brisé (comme il sera quelque iour) à peine en euiteroient ils la rencõtre. Car cette nation ne perd

oint de temps pour paruenir à ſon but, & en
çait prendre les occaſions. Conſidere depuis
e pourparler de ton alliãce, où elle ſ'eſt portee
n Italie. La voila en Piemont puiſſamment
rmee, reſolue de ioindre ceſte piece à tãt d'au-
res Eſtats qu'elle y poſſede, & en ſuite celle de
auoye. S'il arriue comme elle penſe, te voila
leſcouuert à elle de toutes parts. Et ta ville de
Lion frontiere à vn puiſſant ennemy. C'eſt
lonc à toy, mon fils, de pluſieurs maux d'eſlire
e moindre, & recueillir d'iceux le bien qui y
eut eſtre trouué. Puis que tu ne peux accõplir
es alliances de mariage ſans troubler celle que
u as d'amitié auec tous ces autres Princes, dont
a conſeruation t'eſt ſi vtile. Laiſſe les choſes en
'eſtat qu'elles eſtoient auparauant, & te cõſerue
'il ſe peut les bonnes graces de tous. Ainſi tu
eras tout plein de bons coups. Tu te donneras
a paix & à eux auſſi. Et ſeras comme vn contre-
oids a eux tous pour les maintenir en eſtre.
Mais s'il ne ſe peut. Preferes toutes celle cy, à
celle la, comme plus aſſeuree & plus vtille au
ublic & au particulier, & outre ce grand bien
general, voicy vn particulier qui te regarde.
Toute la Chreſtienté ſe plaint de la tyrannie
exercee ſur l'Empire depuis ſept vingts ans par
la maiſon d'Auſtriche, qui fait de ceſte dignité
eſlectiue, vn heritage propre au meſpris des
eſlections, qui ne ſont plus que ceremonies &
acceſſoires, au lieu de principal qu'elles de-

uoient eſtre; appropriant à ſoy les fiefs de l'Empire, de tant plus hardiment, que fortiffie de la maiſon d'Eſpagne, par intellligence qu'il ont enſemble affin de ſe tant mieux affermir auſſi en ſes vſurpations. Or mon fils entre tous les Princes Chreſtiens, tu es celluy ſur qui toute la terre habitable iette les yeux comme ſeul capable de la deliurer de cette oppreſſion : ſeul deſiré a ceſte fin, & ſeul a cela deſtiné. C'eſt vne perle precieuſe a ta gloire que tu ne doibs negliger. Tu y es appellé des Allemans. Le Roy de la grand Bretagne ton bon amy ty fauoriſera. Les Venitiens ty aſſiſteront: Les Suiſſes ty conduiront. Les Eſtats de Flandres ty porteront, tous les autres Potentats ty feront voye. Tout cela mon fils te ſont de fort eſguillons pour ty laiſſer conduire, puis que ta gloire y eſt interreſſée, que c'eſt le ſouhait de tous, & le bien de tous. Et de grandes obligation pour en cherir & conſeruer les amys : & les volontez, qui ne reſpirẽt qu'a illuſtrer de plus en plus ta grandeur.

Et ainſi bien conditionné en ta perſonne. Bien policé au dedans, bien appuyé au dehors. Tu ne peux faillir de veoir ton regne heureux floriſſant abondant. Ta perſonne eſleuee, glorieuſe magnifique aymée, honoree, crainte de tes peuples, de tes voiſins de tes ennemis. Et pour comble de bon heur. La paix vniuerſelle entre les Chreſtiens, qui tẽ donneront pour ce

en faict tant signalé, ces grãds esloges d'au-
ste de pacifique de bien aymé a l'immortelle
oire de ton nom.

Voila mon fils ce que i'auois a te dire sur la
nduitte de ta vie pour la mener a la fin aquoy
e est destinée. Ie t'en eusse peu prescrire plus
particularitez. Mais ces conseils gene-
ux te suffisent car en iceux tu trouueras les
rticuliers, si tu prens la peine de ten instruire.
la crainte de Dieu les bonnes mœurs en ge-
ral. Ez qualitez les belles actions. En l'estude
bonnes instructions. Ez exercices les agrea-
es & honnestes conditions. En ta Cour les
nereuses operations. En tes Conseils les vtil-
resolutions. Au Concil les saincte determi-
tions. En tes alliances les asseurees confede-
tions, & en toutes en general la gloire. Et
res ceste gloire vne autre sans comparaison
us excellente, qu'œil n'a point veu, oreille na
int ouye, & n'est point montée au cœur de
omme, laquelle t'est preparée de tout temps.
en laquelle ie m'en vay t'attendre, pour la
uir quelque iour auec toy en perfection, en
ernité & en ioye. A Dieu donc mon fils, à
eu mon bien aymé, A Dieu mes delices. Ie
en reuay à mon repos. Ie te laisse mon cher
fant, Mais Dieu, mon Dieu sera auec toy.
u'il te responde au iour de tribulation, que le nom
Dieu de Iacob te defende, qu'il t'enuoye secours

du sainct lieu, & te soustienne de Syon: Qu'i
memoire de toutes tes offertes, & conuertisse i
holocauste en cendre. Qu'il te donne selon ton cœ
& accomplisse tout ton Conseil. Que ta main re
contre tous tes ennemis, & ta dextre atteigne to
ceux qui te hayssent. Que le iuste florisse en t
temps, & que grande paix soit sur la terre. Q
tu domines depuis vne mer iusques à l'autre.
depuis le fleuue iusques au bout du monde.

A Dieu mon fils, mon bien aymé, à Dieu m
delices.